

192
1
36-37

B-Rom.
IV
48-49

ÉLÉMENS
DE CHRONOLOGIE
HISTORIQUE.

Autres ouvrages du même auteur qu'on trouve à la même adresse.

Répertoire de littérature ancienne, ou choix d'auteurs classiques grecs et latins, d'ouvrages de critique, d'archéologie, d'antiquités, de mythologie, d'histoire et de géographie anciennes; imprimés en France et en Allemagne. Nomenclature de livres latins, françois et allemands, sur diverses parties de la littérature. Notice sur la stéréotypie; 2 vol. in 8°. Paris, 1808, fr. 10, et fr. 12. 50 cent. franc de port; sur pap. vél. fr. 20, et fr. 22. 50 cent. franc de port.

Description abrégée de Rome ancienne; d'après Ligorius, Donati, Nardini, Adler et des voyageurs modernes; avec un plan de Rome ancienne, et une figure coloriée, représentant la déesse Rome d'après un tableau antique, in-18, fr. 3. franc de port. fr. 3. 60; papier vélin, fr. 5; franc de port, fr. 5. 60.

Précis de la révolution françoise et des guerres que la France a soutenues depuis cet événement jusqu'au 1 avril 1810, in-18, seconde édition. Paris, 1810. fr. 1. 80 c. et fr. 2 franc de port.

Tableau des peuples qui habitent l'Europe, classés d'après les langues qu'ils parlent; et Tableau des religions qu'ils professent; in-18. Paris, 1810, fr. 1. 25, et franc de port, fr. 1. 50 c.

De l'Imprimerie de L. Haussmann, rue de la Harpe, n° 80.

ÉLÉMENS
DE CHRONOLOGIE
HISTORIQUE;

Par Frédéric SCHŒLL.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez Fr. Schoell, Libraire, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 29.

1812.

On trouve à la même adresse :

Bibliothèque historique à l'usage des jeunes gens, ou précis des histoires générales et particulières de tous les peuples anciens et modernes, extrait de différens auteurs et traduits de diverses langues, par M. Breton, traducteur de la Bibliothèque géographique de Campe. 30 vol. in-18, ornés de cartes et gravures. Paris, 1809 et 1810, fr. 45, et franc de port, fr. 55.

Ces 30 vol. forment deux ouvrages séparés sous les titres suivans :

Histoire de l'ancienne Grèce, jusqu'à la conquête de ce pays par les Romains, d'après les ouvrages de MM. Mitford et Eichstædt, jusqu'à la bataille de Mantinée; de Gillies, jusqu'à la mort d'Alexandre-le-Grand; de Mannert, jusqu'à la bataille d'Ipsus, et de Gast, jusqu'à la prise de Corinthe; par M. Breton. Ouvrage orné de cartes et fig., 18 vol. in-18. Paris, 1809 et 1810. fr. 27, et franc de port, fr. 32. 50 c.

Histoire de la république romaine, d'après Ferguson et Beck, par M. Breton; ouvrage orné de figures, 12 vol. in-18, Paris, 1810, fr. 18, et franc de port, fr. 22.

Précis d'histoire universelle, politique, ecclésiastique et littéraire depuis la création du monde jusqu'à la paix de Schoenbrunn; traduit de l'allemand, d'après la 20e édition, de J. H. Zopf (par M. Jansen, censeur impérial), continué sur un plan plus étendu et augmenté d'une histoire de la révolution française, 5 vol. in-12. Paris, 1810. fr. 16. et fr. 20 50 c. franc de port. Pap. vél. fr. 24 et fr. 28 50 c. franc de port.

PRÉFACE.

L'HISTOIRE offre tant d'attraits à la jeunesse, et elle forme une partie si essentielle de ses études, qu'il m'a semblé que des *Élémens de chronologie historique* pourroient lui être de quelque utilité. Parmi le grand nombre de livres élémentaires qui ont été publiés en France depuis plusieurs années, je n'en connois aucun qui traite cette matière à fond, ou, du moins, qui ait quelque analogie avec le plan que je crois devoir être suivi dans un livre de cette nature.

Les ouvrages dont les titres annoncent qu'ils ont la chronologie pour objet, ne contiennent, pour la plupart, que des dates arrangées

dans un ordre plus ou moins méthodique ; mais ils ne m'ont point paru exposer, avec la précision et la clarté convenables, les diverses manières dont les anciens peuples divisoient le temps, et comment ils en indiquoient la succession ; ces ouvrages font à peine mention de la forme des années et des ères que les peuples modernes ont depuis préférablement adoptées ; en un mot, ils s'occupent plutôt de l'histoire chronologique, que de la chronologie historique.

J'ai pensé qu'un livre élémentaire, peu volumineux, où tous ces points seroient traités avec clarté, offriroit un grand secours aux jeunes gens, qui, dans le cours de leurs études, sont à tout moment arrêtés par quelques difficultés chronologiques ; et qu'il seroit également utile aux gens du monde, qui

après avoir reçu une éducation littéraire, n'ont pû faire de l'étude de l'histoire, une de leurs occupations habituelles. Les uns et les autres pourroient recourir, avec sûreté, à de tels élémens, que l'on auroit eu soin de ne pas surcharger de détails trop scientifiques, pour retrouver des faits échappés à leur mémoire.

Tels sont les motifs qui m'ont engagé à m'occuper de ce travail. J'avois d'abord pensé à en diminuer les difficultés, en traduisant le Précis de chronologie, que le célèbre *Gatterer* publia en allemand, en 1777. Mais je m'aperçus bientôt qu'il falloit renoncer à cette entreprise. L'ouvrage de cet historiographe, très-savant et très-exact, manque d'une bonne méthode. Il faut avoir fait quelques progrès en chronologie, pour saisir le plan de l'auteur. Jusqu'à ce qu'on y soit parvenu, on n'y aper-

çoit qu'une confusion qui en rend l'usage très-pénible ; la chronologie astronomique y est continuellement confondue avec la chronologie historique ; d'ailleurs ce Précis est surchargé de chiffres et de calculs qui peuvent rebuter les jeunes gens ; il entre dans des détails qui sont inutiles aux deux classes de lecteurs, pour lesquelles j'ai cru devoir publier ces élémens.

Ces observations me convainquirent de la nécessité de tracer un plan entièrement différent de celui de cet auteur, sans cependant renoncer à y faire entrer tout ce que son ouvrage contient de vraiment utile. Mon plan étoit entièrement achevé ; mes matériaux étoient préparés, et j'avois déjà mis la main à l'œuvre, lorsque d'autres occupations me firent suspendre mon travail. Pendant cet intervalle, il parut

un ouvrage de M. *Hegewisch*, conseiller d'état du roi de Danemarck, et professeur à Kiel, sous le titre de : Einleitung in die historische Chronologie. Altona, 1811, in-8°.

La publication de cet ouvrage me rappela mes élémens de chronologie historique ; mais après avoir lu avec attention l'ouvrage de M. Hegewisch, je n'eus pas de peine à sentir vivement la supériorité de sa méthode sur le plan que j'avois adopté, quoiqu'en plusieurs points nous nous fussions rencontrés. Cet auteur, d'ailleurs, s'est proposé le même objet que le mien, celui de se rendre utile à la jeunesse et aux gens du monde.

J'abandonnai dès-lors mon premier plan, et me décidai à prendre, pour base de mon travail, l'Introduction chronologique de M. Hegewisch. Ce n'est pourtant pas une

traduction de cet ouvrage, que j'offre au public. Il est peu de livres allemands, non-seulement en littérature, mais aussi dans les sciences, qu'on puisse, à mon avis, traduire en françois sans les refondre. Quelques auteurs allemands, par un défaut de goût auquel ce peuple, d'ailleurs le plus généralement instruit de l'Europe, n'est pas assez sensible, mêlent continuellement aux morceaux les plus savans, et souvent très-bien écrits, des digressions, des longueurs, une affectation d'érudition et une recherche d'esprit, qui ne pourroient plaire à la nation françoise, chez laquelle le mérite du style est le premier but auquel doit tendre un écrivain. Mais lors même qu'on ne peut pas faire ce reproche aux auteurs allemands, on s'aperçoit à

chaque instant qu'ils écrivent pour une nation qui, non-seulement dans les belles-lettres, mais aussi dans quelques sciences, a des principes et une manière de voir qui diffèrent entièrement des nôtres, et dont l'avide curiosité se porte avec un zèle égal sur toutes les branches des connoissances humaines, et lui fait trouver de l'intérêt à des choses auxquelles, de notre côté, nous attachons quelquefois trop peu de prix.

M. Hegewisch ne doit certainement pas être rangé dans la première des deux classes d'écrivains dont nous venons de parler. Si, dans son ouvrage sur la chronologie, il a volontairement renoncé aux agrémens de la diction, parce qu'il a senti, aussi vivement que je l'ai éprouvé moi-même, qu'il étoit

impossible de traiter d'une manière attrayante, une matière aussi sèche que la chronologie, il a prouvé, dans le grand nombre de ses compositions historiques, qu'il sait réunir à propos les charmes du style à l'érudition et à l'exactitude. Son Histoire de Charlemagne, que la traduction de M. de Bourgoing, de cet homme vertueux et estimable que la patrie et les lettres viennent de perdre, a fait connoître chez nous, lui assigne un rang parmi les bons modèles, et par ses deux ouvrages sur les colonies grecques (1), il a

(1) Voici les titres de ces deux ouvrages : Geographische und historische Nachrichten, die Colonien der Griechen betreffend, nebst Betrachtungen über die Veranlassungen, über den Zustand und die Schicksale dieser Colonien; Altona, 1808, in-8o. — Uber die griechischen Colonien seit Alexander dem Gros-

peut-être répondu d'avance à une question que l'Institut de France vient de proposer aux méditations et aux recherches des hommes de lettres de l'Europe savante.

Tout en suivant pas à pas M. Hegewisch, et en traduisant un grand nombre de ses chapitres, j'en ai cru devoir retrancher plusieurs passages; mais, d'un autre côté, j'y ai fait un bien plus grand nombre d'augmentations qui m'ont paru nécessaires, d'après le but que je m'étois proposé, et je puis dire avec vérité, que mon ouvrage contient le double de matières.

J'ai pris dans l'ouvrage de Gatterer plusieurs calculs que M. Hegewisch a probablement bien fait de

sen; ein Nachtrag zu den geographischen und historischen Nachrichten die Colonien der Griechen betreffend. Altona, 1811, in-8°.

ne pas recevoir dans son Introduction chronologique, parce qu'en Allemagne ce livre est entre les mains de tout le monde; j'ai même ajouté d'autres détails étrangers à Gatterer, et qui m'ont paru ne pas devoir manquer dans mes Elémens, destinés à un autre public.

La table chronologique qu'on trouve à la fin du second volume, fait voir, d'un coup-d'œil, la concordance de diverses manières de compter le temps: c'est, si je ne me trompe, un travail utile, auquel j'ai tâché de donner une grande exactitude. Celle du canon de Ptolémée, accompagnée d'observations que m'ont fournies les recherches de M. *Ideler*, célèbre astronome de Berlin; les fastes consulaires de Rome et la concordance de l'année de la république françoise avec le calendrier grégorien, m'ont semblé

nécessaires dans un manuel destiné à épargner la peine de recherches ultérieures.

J'ai renvoyé dans les notes ou à la fin des deux volumes, quelques citations ou discussions qui peuvent paroître étrangères à la chronologie historique. Le lecteur trouvera peut-être que je suis tombé à cet égard dans le défaut que j'ai reproché à quelques productions littéraires des Allemands; mais le désir d'interrompre quelquefois l'aridité de la matière que j'avois à traiter, pourra me servir d'excuse.

Sans doute, cet opuscule se seroit présenté sous des auspices plus favorables, si je l'avois publié sous le nom de M. Hegewisch. Mais le public auroit été en droit de se plaindre de cette manière d'agir, comme d'une espèce de supercherie, et de trouver mauvais que je lui donnasse

sous le nom d'un homme célèbre, un ouvrage pour lequel il n'a fourni que l'ensemble et le fonds des idées, quoique peut-être ce soit ce qu'il y a de meilleur dans mon travail.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans cet ouvrage.

VOLUME I.

VOLUME II.

APPENDICE.

ÉLEMENS DE CHRONOLOGIE HISTORIQUE.

INTRODUCTION.

1. *Objet de la chronologie.*

La *chronologie* (*chronologia*, χρονολογία, de χρόνος, temps, et λόγος, discours, pensée, traité) est la science qui apprend à mesurer et à distinguer les parties du temps, (*scientia tempora, i. e. temporis partes, metiendi ac distinguendi*); ou, pour dire la même chose en termes plus métaphysiques, la chronologie enseigne à déterminer les rapports des parties du temps, tant à l'égard de leur grandeur ou durée, qu'à l'égard de leur succession ou ordre.

L'objet de cette science n'est donc pas le temps lui-même, qu'elle abandonne aux spéculations de la philosophie (1); son objet sont les parties du temps, telles que les années, les mois, les jours, etc.

Son double but est de porter le flambeau de la critique dans l'étude de l'histoire, et de régulariser les actes de la vie sociale, en apprenant à déterminer, avec précision et exac-

---

(1) Non vero quidquam aliud tempus erit, quam forma sensus intimi, hoc est, visionis nostri ipsius, nostrique status interni. Namque in determinationibus visorum esse tempus non poterit, neque ad figuram, vel situm aut alia id genus pertinere : e contrario determinat illud ac definit rationem et ordinem repræsentationum in statu nostro interno.... Jam vero tempus in lege formali anticipata omnium omnino visorum cernitur. KANTII *op. ad phil. crit. lat. vert. F. G.* BORN, Vol. I, p. 36.

titude, les parties du temps passé dans lesquelles un événement est arrivé, et celles du temps présent et futur dans lesquelles un événement arrive ou arrivera.

Nous distinguons la chronologie mathématique de la chronologie historique. Ces deux sciences, étroitement liées entre elles, s'occupent de la mesure du temps, avec cette différence que la chronologie mathématique démontre les principes fondés dans la nature, d'après lesquels le temps peut ou doit être mesuré; tandis que l'autre rapporte quelles sont ou ont été les diverses manières artificielles de mesurer la durée et de distinguer la succession des temps, qui ont été suivies et adoptées par les différens peuples anciens et modernes, et comment ces mesures se rapportent à celles qui sont usitées parmi nous. La chronologie mathématique

est une science exacte ; la chronologie historique ne s'occupe que de faits. Elle est une des sciences subsidiaires de l'histoire ; mais elle lui est tellement nécessaire qu'on peut dire que sans elle il n'existe pas de véritable histoire, et que celle-ci dégénère en fables, aussitôt qu'elle est abandonnée du secours de la chronologie.

---

2. *Double rapport que les parties du Temps ont entr'elles.*

Les métaphysiciens disent que l'*espace* et le *temps* sont les deux conditions de la possibilité de tous les phénomènes (1) ; vérité évidente qu'on réduit à ses termes les plus simples, en disant que tout ce qui

(1) Ex hac quæstione elucebit, binas esse formas puras visionum a sensu profectarum, tamquam initia cognitionis præsumtæ et anticipatæ, nempe spatium et tempus.... Ac tempus quidem non possumus tamquam aliquid, quod extra nos sit positum, intueri, nec spatium, quod in nobis videatur. Quid spatium igitur ? quid tempus erit ?.... An in ratione determinantium sunt tali ponenda quæ soli visionis formæ, ideoque naturæ adhæreant animi singulari, et, quam vocant, subjectivæ, quorum sine interventu nil quidquam tribui rei cuicumque possit ? Kant, l. c., p. 27.

existe et tout ce qui arrive, existe ou arrive quelque part et dans un temps quelconque.

Les parties de l'espace se trouvent entr'elles dans un triple rapport, de *grandeur*, de *position* et de *figure*; c'est-à-dire que de toute portion de l'espace on peut assurer 1.° qu'elle est ou plus grande ou moindre d'une autre; 2.° qu'elle est placée devant ou derrière, sous ou sur, d'un côté ou de l'autre, d'une autre partie quelconque; 3.° que, circonscrite par des lignes, elle forme un carré, un cercle, ou quelqu'autre figure, soit régulière, soit irrégulière.

Les parties du temps, au contraire, n'ont entr'elles que deux rapports, celui de grandeur ou de *durée*, et celui de succession ou d'*ordre*, ce qui veut dire qu'une portion de temps donnée est plus grande ou plus petite qu'une autre, et qu'elle pré-

cède ou suit une autre. Exemple : 1.° L'année est plus grande que le mois; le mois a plus de durée que le jour, etc. 2°. L'année où l'Empire françois fut établi, est la 1804.e dans l'ordre de celles qui se sont écoulées depuis la naissance de Jésus-Christ, et le mois où cet événement eut lieu, fut le cinquième de cette année.

C'est sous ce double rapport de durée et de succession que nous allons considérer le temps, ou plutôt les parties du temps. Nous parlerons d'abord de leur durée, et ensuite de leur succession. La première partie enseigne, d'après notre définition, l'art de *mesurer*, et l'autre, l'art de *distinguer* les parties du temps.

PREMIÈRE PARTIE.

MESURE DU TEMPS.

1. *Division du Temps.*

Pour mesurer l'espace, le géomètre adopte une *unité*, c'est-à-dire une partie quelconque de ce même espace, tel que le pied, le pouce, etc., et examine combien de fois cette unité se trouve répétée dans l'espace donné.

Pour mesurer le temps, le chronologiste adopte, comme unité, certaines portions de temps dont la durée est bien déterminée; par exemple, l'année, le mois et le jour, et examine combien de fois ces portions sont contenues dans un temps donné.

L'unité du géomètre est arbitraire,

la nature n'ayant pas indiqué une portion de l'espace qui fût évidemment plus propre qu'une autre à servir d'échelle pour cette mesure. Il n'en est pas de même du chronologiste ; on diroit que la nature ellemême s'est plu à lui fournir des unités qui pussent servir à mesurer le temps. Dès l'origine du monde, deux corps célestes ont dû frapper les hommes par l'uniformité et par le retour périodique de leurs révolutions. Ces révolutions du soleil et de la lune leur ont fourni une échelle exacte et commode pour déterminer la durée du temps ou des parties dont il se compose.

En effet, depuis qu'on a observé le soleil, cet astre a paru assujetti à deux sortes de révolutions, dont le commencement et la fin ont pu être fixés, quoique ces deux points coïncident tellement que la fin de

l'un est le commencement de l'autre, et que par conséquent ces révolutions n'ont réellement, dans la nature, ni commencement ni fin. Ces deux révolutions se répètent éternellement; elles ont toujours lieu d'une manière uniforme, sans être jamais ni accélérées ni retardées.

Un de ces mouvemens du soleil produit les années et les saisons; l'autre fait naître le jour et la nuit. Les années et les saisons, les jours et les nuits ont été, de tout temps, regardés comme des portions naturelles du temps, propres à servir d'unités pour en déterminer la durée.

Ainsi que le soleil, la lune a aussi deux mouvemens uniformes et constans, l'un autour de la terre, qui est achevé en vingt-quatre heures environ, l'autre par le zodiaque, révolution pour laquelle cette pla-

nète emploie trente jours environ. Comme pendant cette course elle semble changer quatre fois de figure, ou, comme cela s'exprime ordinairement, qu'elle paroît sous quatre phases bien distinctes, le mouvement qui présente des phénomènes si frappans, a été regardé comme une bonne unité pour la mesure du temps : on le nomme un mois.

Tels sont les moyens que la nature elle-même a indiqués au chronologiste ; mais elle ne s'est pas expliquée sur diverses questions qui doivent être résolues avant que les révolutions du soleil et de la lune puissent véritablement servir à mesurer le temps. En effet, où faut-il fixer le commencement des diverses révolutions du soleil et de la lune ? Le mouvement diurne du soleil commence-t-il au lever ou au coucher de cet astre, ou enfin à l'ins-

tant où il a fourni la moitié de sa carrière ? Sa révolution annuelle commence-t-elle quand cet astre se rapproche davantage de la terre (au solstice d'été), ou quand il s'en éloigne le plus (au solstice d'hiver)? Ce n'est pas tout : quelque point qu'on veuille admettre pour le commencement ou pour la fin de ces révolutions; qu'on regarde, par exemple, comme le commencement de la révolution diurne du soleil le moment où il se lève, ou bien celui où il se couche; ce moment ne peut pas, dans tous les temps, être déterminé avec précision. Enfin, les révolutions des corps célestes ne marquent que des parties de temps d'une certaine durée (les années, les mois, les jours); tandis que les transactions de la vie civile exigent des subdivisions pour lesquelles ces corps ne nous fournissent aucun

moyen. Des lois positives, rendues par les législateurs et par les fondateurs des religions, ont levé toutes ces incertitudes : ce sont eux qui ont décidé quel instant devoit être regardé comme le commencement des grandes divisions du temps (de l'année, des mois, des jours), et en combien de parties moindres chacune d'elles devoit être subdivisée.

Il résulte de ce que nous venons de dire, qu'il existe deux classes de parties du temps ; les unes naturelles, que le législateur de l'univers a indiquées lui-même d'une manière sensible (*partes temporis naturales*) ; et les autres civiles ou légales (*partes temporis civiles*). On appelle ces dernières artificielles, parce que ces divisions ne peuvent se faire qu'à l'aide de moyens artificiels, tels que des instrumens; et arbitraires, parce qu'elles dépendent

de la volonté de l'homme. C'est ainsi que la division du jour en heures est arbitraire, puisque le jour est divisé aussi bien en douze ou en soixante heures qu'en vingt-quatre.

C'est à l'astronomie, c'est à la chronologie mathématique, à déterminer, avec exactitude et précision, la durée des parties naturelles du temps; ses divisions civiles, artificielles et arbitraires sont les seules qui intéressent l'histoire. Comme cependant les divisions civiles du temps sont fondées sur celles qu'a indiquées la nature, et que, de l'autre côté, le mathématicien ne peut parler des parties du temps, ni en déterminer la durée, sans se servir des divisions introduites par les législateurs, il s'ensuit que, jusqu'à un certain point, les chronologies mathématique et historique peuvent être regardées comme inséparables.

2. *Ordre dans lequel les parties du temps se suivent.*

Il paroît au premier abord que, pour donner une idée des différentes divisions du temps, la méthode la plus naturelle exige de suivre l'ordre de leur durée même, soit en commençant de la moindre de ces parties pour monter successivement aux divisions plus grandes; soit en faisant connoître d'abord la division la plus grande pour en descendre aux parties inférieures. Dans le premier cas la série seroit celle-ci: seconde, minute, heure, jour, mois, année; dans le second: année, mois, jour, heure, minute, seconde.

Mais en y réfléchissant mieux, on s'aperçoit que l'une et l'autre de ces méthodes sont vicieuses. On ne peut

se faire une idée de la plus grande division (l'année), ni de la plus petite (la seconde), sans connoître les parties intermédiaires. Le jour est, de toutes ces divisions, la seule qui soit indépendante de toutes les autres, et dont on puisse avoir une notion avant que de savoir ce que sont l'heure et la minute d'une part, le mois et l'année de l'autre.

Nous commencerons donc par parler du jour; nous descendrons ensuite successivement à ses divisions faites arbitrairement par les hommes; de la plus petite de ces subdivisions nous nous transporterons tout-à-coup à l'année, et considérerons ensuite les parties intermédiaires entre elles et le jour.

3. *Le jour.*

Le *jour naturel* (*dies naturalis*, *arcus diurnus*, ἡμέρα) est la partie de temps pendant laquelle le soleil séjourne au-dessus de notre horizon, et qui commence par le lever, et finit par le coucher de cet astre. La *nuit naturelle*, (*nox naturalis*, *arcus nocturnus*, νὺξ) est la partie de temps pendant laquelle le soleil est au-dessous de notre horizon, et qui commence par le coucher, et finit par le lever de cet astre.

Comme la durée du jour naturel augmente progressivement depuis le solstice d'hiver, et que dans la même proportion elle diminue depuis le solstice d'été, le jour naturel n'est pas propre à servir d'unité pour mesurer le temps. Il fallut une unité

d'une durée immuable ; les législateurs l'ont trouvée, en regardant comme un seul tout le jour naturel réuni à la nuit naturelle. En effet, comme la nuit naturelle augmente ou diminue dans la même proportion dans laquelle le jour naturel diminue ou augmente, il est évident que, dans tous les temps, leur réunion forme une durée immuable. C'est cette réunion qu'on appelle le *jour civil* (*dies civilis*, *dies artificialis*, νυχθήμερον).

Il importoit peu qu'on fixât le commencement du jour civil (*epocha diei civilis*) au moment où le soleil monte sur l'horizon, à celui où il en disparoît, ou bien à l'instant où il atteint sa plus grande élévation : aussi les peuples ont-ils varié à cet égard. Les Babyloniens et les Perses commençoient le jour le matin, et leur exemple est suivi par les Grecs

modernes; d'autres peuples, tels que les Juifs, les Athéniens, les Germains, les Gaulois parmi les anciens, les Arabes et les Italiens parmi les modernes, le commençoient le soir; enfin, les Ombriens, ancien peuple d'Italie, à midi. Les astronomes donnent la préférence au dernier de ces usages, parce que le moment où le soleil est parvenu à sa plus grande élévation au-dessus de l'horizon, peut être fixé avec la plus grande précision. Au surplus le point où cet astre se trouve alors, peut être observé partout et presque dans tous les temps, tandis que le moment du lever et du coucher varient continuellement, et qu'ils sont souvent obscurcis par des nuages ou des brouillards qui empêchent de les observer.

Ce sont les Romains qui, les premiers, ont commencé le jour à mi-

nuit, et leur exemple a été imité par tous les peuples européens. Cet usage n'est pas autorisé par la nature qui ne nous fait reconnoître par aucun signe le moment où la nuit est parvenue à son milieu. Ce n'est qu'à l'aide de moyens artificiels, par la division du jour en heures et par des horloges, qu'on a pu fixer le moment de minuit.

---

4. *Les heures.*

La nature elle-même a enseigné à diviser le jour en diverses parties, selon les phénomènes que présente le soleil, selon que la clarté et l'obscurité augmentent ou diminuent. Telles étoient les seize parties dans lesquelles les Romains avoient divisé le jour civil.

Mais ces divisions naturelles étoient trop arbitraires, et trop peu déterminées pour les transactions civiles ; il en fallut de plus précises et de plus commodes, qu'on ne put obtenir que par l'invention d'instrumens propres à opérer une division artificielle. Cependant les premiers instrumens étoient très-imparfaits ; c'étoient des cadrans solaires, des clepsydres et des sa-

bliers. Nos horloges, machines compliquées, qui répondent parfaitement au but, sont une invention du moyen âge, et les premières montres ont été fabriquées à Nuremberg, au quinzième siècle seulement (1).

(1) Il est probable que le cadran solaire fut inventé par les Babyloniens, à-peu-près 600 ans avant J. C.: l'astronome *Berosus* (qu'il ne faut pas confondre avec l'historien) le fit connoître aux Grecs. Il paroît que cet instrument consistoit dans un globe creux, pareil à ceux qu'on a trouvés en 1741 à Tusculum (voy. *G. L. Zuzzeri*, d'una ant. villa scoperta sul dorso del Tusculo, Venezia, 1746, in-4°.), en 1751 à Castelnuovo, et en 1762 à Pompeii (*voy*. Le pitture di Ercolano, T. III, p. 337). L'invention du gnomon est attribuée à Anaximandre. Le premier cadran solaire, à Rome, fut érigé, 263 avant J. C., par le consul Man. Valerius Messala, après la prise de Catina (Catania); ce gnomon ne pouvoit indiquer exactement les heures à Rome, parce qu'il étoit fait sur la latitude de Catina, qui diffère

Les divisions artificielles du jour sont nommées heures. Quelques

---

de celle de Rome de 4° 30′. Néanmoins, pendant 99 ans les Romains se régloient d'après lui, jusqu'à ce que le censeur Q. Marcius Philippus en fit faire un autre. Les clepsydres paroissent avoir été inventées peu de temps après les cadrans solaires. On regarde Platon comme celui qui les fit connoître en Grèce. La première clepsydre qu'on vit à Rome, y fut portée par P. Corn. Scipio Nasica, 257 ans avant J. C. Ces horloges étoient appelées *horologia hydraulica*, ou *horaria*, et Cicéron (de N. D. II, 34) se sert même du terme de *solarium*; le mot de clepsydre désignoit originairement le vase qui, depuis le troisième consulat de Cn. Pompée, servit à borner le temps pendant lequel les avocats plaidoient aux tribunaux. Dans le moyen âge, on construisit des clepsydres très-compliquées et très-artificielles. Une des plus fameuses est celle que le kalife Haroun al Raschid envoya, en 807, à Charlemagne : douze boules de métal tomboient dans un bassin, et indiquoient les heures par le son que causoit leur chûte. Les premières véritables horloges, mues par

peuples, les Juifs, les anciens Grecs et les Romains, partageoient le

---

des roues et des poids, qu'on connoisse en Europe, sont du onzième siècle. On ne sait pas si l'honneur de leur invention n'est pas dû aux Arabes. Le premier particulier qui ait possédé une horloge, ou qui en ait fait usage pour des observations astronomiques, est un Allemand du quinzième siècle, nommé *Walther*. Ces machines restèrent très-imparfaites jusqu'au milieu du dix-septième siècle. *Christian Huyghens*, célèbre mathématicien hollandois, imagina le premier, en 1655, de les régulariser par le moyen du pendule, sur les oscillations duquel *Galilée* a fait les premières expériences : il paroît cependant que plusieurs siècles avant *Huyghens*, les Arabes faisoient usage du pendule. (Voy. *Astr. de Bailly*, vol. II, p. 34). Huyghens perfectionna le pendule par l'emploi de la cycloïde. Dès lors, les horloges devinrent de véritables productions de l'art. En 1680, on inventa l'échappement, qui fut beaucoup perfectionné dans le dix-huitième siècle, et vers la fin du même siècle par M. *Bréguet*, à Paris. Mais la plus importante invention fut celle des horloges ma-

jour naturel en douze heures, et la nuit naturelle en autant. Ces heures

---

rines ou de longitude, qui est due à l'Anglois *Harrison*; elles furent imitées par les François *Ferd. Berthoud* et *Leroy*, et par d'autres. Quant aux horloges composées, la plus extraordinaire en Europe a été jusqu'au 18.e siècle, celle qui se voit à la cathédrale de Strasbourg, et qui a été construite en 1574 par *Josie Habrecht*: après celle-ci, on admiroit l'horloge de Lyon, construite en 1598, par *Nic. Lippius* de Bâle. De nos jours, *Jacques Droz*, du Chaux de Fond, a employé le mécanisme des horloges à divers automates et machines ingénieuses, parmi lesquelles on cite la pendule artificielle qu'il fit pour Ferdinand VI, roi d'Espagne, et qui surpasse tout ce qu'on a jamais fait en ce genre. (Voy. *J. H. M. Poppe*, ausführl. Gesch. der theor. prakt. Uhrmacherkunst. Leipz. 1801, 8o.) Quant aux montres, dans lesquelles les poids sont remplacés par un ressort renfermé dans un tambour, *Pierre Hele*, de Nuremberg, est regardé comme leur inventeur: on croit que la première fut faite en 1500. Elles furent perfectionnées, dans la suite, par l'invention de la fusée, de la chaîne, du res-

sont nommées inégales (*horæ inæquales s. planetariæ*) (1). En effet, elles ne sont pas de même dans toutes les saisons ni dans tous les pays; leur inégalité augmente à mesure qu'un pays est éloigné de l'équateur et rapproché des pôles; elle augmente, dans le même pays, depuis les équinoxes jusqu'aux solstices, et décroît depuis les solstices jusqu'aux équinoxes. C'est à cause

---

sort spiral (par *Huyghens* ou *Hook*) etc.

(1) Le mot grec ὥρα qu'on dérive de Horus, divinité égyptienne, représentant le soleil, n'avoit pas dans l'origine la signification qu'il eut par la suite. Aussi Hérodote (II, 109), en racontant que les Grecs apprirent des Babyloniens la division du jour en douze parties (τὰ δυώδεκα μέρεα τῆς ἡμέρης), ne se sert pas de ce mot. Il signifioit en général le temps et l'année, ensuite les saisons; plus tard on appeloit heures du jour le matin, le midi et le soir; et enfin le mot ὥρα est le sens que nous lui donnons.

de cet inconvénient qu'on a abandonné la division en heures inégales, qu'on a remplacée par celle du jour civil en vingt-quatre heures égales (*horæ æquales*). Tous les peuples Européens l'ont adoptée ; mais ils ne comptent pas les vingt-quatre heures de suite ; depuis minuit où commence leur jour civil, ils vont jusqu'à douze, heure qui répond à midi ; delà ils recommencent à compter depuis un, et douze tombe sur minuit.

Les Italiens seuls ont conservé jusqu'à ces derniers temps, une autre manière de compter les heures. Ils commençoient au coucher du soleil, et alloient jusqu'à vingt-quatre. Cette manière avoit deux inconvéniens : elle n'étoit pas en harmonie avec le jour civil, qui date de minuit, et les heures ne tomboient pas au même instant dans toutes les saisons, puis-

que le moment du coucher avance ou rétrograde. Aussi cette manière de compter a-t-elle été supprimée de nos jours.

Les astronomes comptent aussi depuis un jusqu'à vingt-quatre; mais ils commencent à midi.

Les anciens Babyloniens divisoient le jour civil en douze heures; une heure babylonienne (*hora babylonica*, *s. composita*) est donc égale à deux heures communes (*hora communis s. simplex.*)

5. *Division de l'Heure.*

Les astronomes ont divisé les heures du jour civil en soixante parties égales qu'ils appellent minutes (*scrupula horaria prima s. communia*, pour les distinguer des *scrupula prima diurna*, qui sont la soixantième partie d'un jour civil.)

Chaque minute est subdivisée en soixante secondes (*scrupula secunda*), et chaque seconde en soixante tierces (*scrupula tertia*). Ces petites divisions ne trouvent pas d'application dans la chronologie historique.

6. *Année solaire.*

L'ordre constant que la nature observe dans la suite des saisons devoit apprendre aux hommes à connoître la durée d'une année ; cependant cette connoissance ne pouvoit être que fort approximative, et il fallut que l'astronomie eût fait des progrès considérables pour qu'on s'aperçût des résultats suivans : 1°. que la durée de l'année peut être déterminée avec la plus grande précision par la course que fait le soleil d'un tropique vers l'autre, et par son retour ; 2°. que la vraie durée de cette course, et par conséquent celle d'une année solaire est de 365 jours, 5 heures, 48 minutes, 45 secondes et 30 tierces ; ce qui s'exprime ainsi : 365 j., 5 h., 48′, 45″, 30‴.

Telle est en effet l'année naturelle ou astronomique (*annus naturalis s. astronomicus*); mais comme dans la vie civile on ne pourroit pas avoir égard à ces fractions, on les néglige entièrement jusqu'à ce qu'elles équivalent à un jour entier. L'année civile (*annus civilis*) est donc, dans la règle, de 365 jours; mais lorsqu'au bout de quelques années, les 5 h., 48′, 45″, 30‴ négligées forment vingt-quatre heures, on intercale un jour, et l'année est alors une fois de 366 jours. Une telle année est appelée bissextile (1) (*annus bissextus, intercalaris, embolymœus*), tandis que l'année de 365 jours est nommée année commune (*annus communis.*)

---

(1) Ce mot ne pourra être expliqué que plus bas, lorsqu'il sera question de la division du mois chez les Romains.

La nature n'indique pas à quelle saison il faut commencer l'année, si c'est au printemps ou en automne, en été ou en hiver. Aussi les législateurs ont-ils fixé, tantôt une de ces époques, tantôt l'autre.

Les astronomes appellent l'année naturelle tropique (*annus tropicus*) parce qu'elle est déterminée par la course que le soleil fournit d'un cercle tropique vers l'autre; ils la distinguent d'une autre qu'ils appellent *année sidérique*: celle-ci comprend le temps que le soleil emploie pour revenir à la même constellation où il avoit été vû au commencement de sa course. Pendant que le soleil achève sa révolution tropique, les étoiles fixes font aussi un mouvement, de manière que la constellation auprès de laquelle le soleil avoit été aperçu au commencement de l'année tropique, se trouve avancée

de 20′ 25″ 30‴ qu'il faut que le soleil parcoure encore, après avoir achevé sa révolution tropique. L'année sidérique est donc de 20′ 25″ 30‴ plus grande que l'année tropique; elle est de 365 j. 6 h. 9′ 11′. La chronologie historique ne se trouve pas dans le cas de faire usage de cette année.

---

7. *Les Saisons.*

Les premiers habitans de la terre ne pouvoient manquer de remarquer la succession des quatre saisons qui exercent une influence si manifeste sur la température de l'air et sur la terre : mais ils ne purent fixer le moment précis où une saison commence, parce que la nature qui ne fait rien par sauts, mais dont les effets sont lents et imperceptibles, ne l'a pas fait connoître d'une manière qui tombe sous les yeux.

Ce sont les astronomes qui, de leur autorité, ont fixé le commencement de chaque saison à l'entrée du soleil dans certains signes du zodiaque. Lorsqu'il entre dans le *Bélier*, le printemps commence pour l'hémisphère boréal (*équinoxe du prin-*

temps, æquinoctium vernale) et l'automne pour l'hémisphère austral. L'entrée du soleil dans la *Balance* est, pour l'hémisphère boréal, le commencement de l'automne (*équinoxe d'automne; æquinoctium autumnale*) et celui du printemps pour l'hémisphère opposé. En entrant dans l'*Ecrevisse*, le soleil commence l'été de notre hémisphère, et l'hiver de l'hémisphère austral; et *vice versa* en entrant dans le *Capricorne*.

L'entrée du soleil dans l'Ecrevisse et celle dans le Capricorne s'appellent le *Solstice*, soit parce que cet astre, parvenu à ces deux points, paroît s'arrêter pendant quelque temps, soit parce que ce sont les deux bornes au-delà desquelles il ne continue pas sa course.

Les quatre jours auxquels le soleil entre dans ces signes, ou les deux équinoxes et les deux solstices,

sont appelés les points cardinaux ou tropes (*puncta cardinalia*, τροπαί) : ce sont le 21 mars, jour ou il entre au Bélier; le 22 juin, où il entre dans l'Ecrevisse, le 23 septembre, jour de son entrée dans la Balance, et le 22 décembre, de celle dans le Capricorne.

Ce sont ces quatre points qui, alternativement, ont marqué le commencement de l'année chez les divers peuples.

On voit au reste que les saisons ne sont pas d'une égale durée. Le printemps et l'été font environ 186 jours, plus ou moins quelques heures; tandis que l'automne et l'hiver ne font ensemble que de 178 jours, plus ou moins quelques heures. La raison de cette inégalité se trouve dans la figure elliptique de l'écliptique, qui fait que la terre marche plus lentement autour du soleil en été qu'en hiver.

8. *Les mois.*

Mois lunaires.

La révolution que la lune fait autour de la terre pendant un jour naturel et une nuit naturelle, ou pendant environ vingt-quatre heures, (24 h. 50′ 28″), n'a jamais servi d'échelle pour la mesure du temps, parce que pour la partie qu'on pourroit mesurer par elle, le soleil fournit un moyen beaucoup plus sûr et plus commode.

Il n'en est pas de même de la course que la lune décrit en passant par le zodiaque : comme pendant cette course sa configuration semble changer quatre fois, ces variations périodiques ont fourni une bonne division pour la mesure du temps.

Ces quatre apparences ou phases de la lune ont été nommées nouvelle lune, premier quartier, pleine lune et dernier quartier. Le temps écoulé depuis une nouvelle lune jusqu'à une autre, forme un *mois*.

Mais la véritable durée de cette révolution n'a pu être reconnue qu'à la suite d'un grand nombre d'observations astronomiques : les savans ont calculé qu'elle est de 29 j. 12 h. 44′ 3″ 12‴.

Ces fractions ne pouvant être comptées dans la vie civile, les législateurs, au lieu de ce mois naturel, en ont introduit un civil composé d'un certain nombre de jours entiers : quelques peuples ont eu des mois lunaires d'égale durée ; chez d'autres, ces mois ont été inégaux.

Le mois naturel, ou le temps qui s'écoule d'une nouvelle lune à l'autre, est nommé, par les astronomes,

mois synodique (*mensis lunaris synodicus*), parce que la nouvelle lune a lieu par la conjonction ou par l'entrée simultanée du soleil et de la lune dans le même signe du zodiaque. Les astronomes ont encore un autre mois lunaire, qu'ils nomment *périodique* (*mensis lunaris periodicus*), qui comprend le temps que la lune emploie pour rentrer au point du zodiaque où elle a commencé sa course. Il est de 27 j. 7 h. 43′ 5″ : on n'en fait aucun usage dans la chronologie historique.

Mois solaires.

Les astronomes appellent *mois solaires* (*menses solares*), le temps que le soleil emploie pour passer par chacun des douze signes du zodiaque. Mais comme il ne traverse pas ces signes dans le même espace de temps,

les astronomes, pour avoir des mois d'égale durée, ont divisé en douze parties égales la totalité du temps que le soleil met à parcourir le zodiaque. En comptant pour chaque signe une de ces parties, ils ont obtenu des mois solaires de la même durée. Chacun de ces mois est exactement la douzième partie d'une année périodique de 365 j. 5 h. 48′ 45″ 30‴, ou composé de 30 j. 10 h. 29′ 3″ 47‴ 30⁗.

La plupart des législateurs ont composé leurs années de mois solaires; d'autres peuples, parmi lesquels les connoissances astronomiques avoient fait moins de progrès, ont pris pour mois civil le mois lunaire.

9. *Année lunaire.*

Il y a eu des peuples qui, pour trouver la durée de l'année, ont fait plus d'attention aux révolutions de la lune qu'à celles du soleil. Ayant cru remarquer que l'année se renouveloit quand la lune avoit passé douze fois par le zodiaque, ils nommèrent année une suite de douze révolutions de la lune, à compter d'une nouvelle lune jusqu'à l'autre. Voilà ce qu'on appelle l'*année lunaire* (*annus lunaris*).

Le mois lunaire naturel étant, comme nous avons vu, de 29 j. 12 h. 44′ 3″ 12‴, il s'ensuit que la véritable durée d'une année lunaire est exactement de 354 j. 8 h. 48′ 38″ 12‴. La différence entre l'année solaire et

l'année lunaire résulte donc de la soustraction suivante :

L'année solaire (*Voy.* p. 40) est

de.	365 j.	5 h.	48′	45″	30‴
L'année lunaire, de . .	354	8	48	38	12
Ainsi l'année solaire a . .	10	21	0	7	18

de plus que l'année solaire.

Il en résulte que, pendant trente-deux années solaires, il s'en écoule trente-trois de lunaires, et même 4 j. 18 h. 48′ en sus.

10. *Semaines.*

La division du temps en semaines est entièrement arbitraire; cependant nous la trouvons chez les peuples les plus anciens. La plupart avoient des semaines de sept jours (*hebdomades*), quelques-uns de huit (*ogdoades*), d'autres enfin de dix jours (*decades*).

On regarde les Chaldéens, caste de savans à Babylone, comme les inventeurs des semaines de sept jours. On leur attribue aussi la dénomination des sept jours de la semaine d'après les sept planètes. Quoi qu'il en soit, toujours est-il probable que la division en semaines de sept jours a été imaginée par un peuple ayant des années et des mois lunaires. En effet, les quatre phases que la lune

présente en vingt-neuf jours, pouvoient faire naître l'idée de partager le mois en quatre sections.

Mais que des peuples qui, comme nous, ont des années et des mois lunaires, aient adopté des semaines de sept jours, il en est résulté un double inconvénient qui nous paroîtroit fort grave, si nous n'y étions accoutumés dès notre jeunesse; c'est que le nombre des jours qui composent l'année solaire, ne se divisant pas par sept, notre année n'a pas un nombre rond de semaines, mais un excédent d'un ou de deux jours (52 semaines, 1 ou 2 jours), et que nos mois de 29, 30 et 31 jours n'étant également pas divisibles par quatre, ils ont un, deux ou trois jours au-delà de quatre semaines.

11. *Forme de l'année; calendrier.*

Nous venons de voir quelles sont les divisions du temps indiquées par la nature, au moyen des révolutions du soleil et de la lune, exactement déterminées par les observations des mathématiciens. Ces divisions ont été sanctionnées par les législateurs qui, en même temps, ont statué sur divers points arbitraires. C'est ainsi qu'il ont fixé le jour par lequel l'année devoit commencer, et le nombre de jours dont le mois devoit se composer. L'ensemble de ce que les législateurs ont ordonné à cet égard, est appelé *forme de l'année* (*anni ratio*, *forma*).

On nomme *calendrier*, ou d'un mot arabe, *almanach*, (*calenda-*

rium, *fasti*), le tableau des jours, semaines et mois, qui forment l'année civile. Ce tableau indique en même temps les jours que les législateurs civils ou religieux ont ordonné de fêter, et les caractères naturels et astronomiques qui distinguent certains jours, tels que ceux des diverses phases de la lune, les jours où tombent les équinoxes, les solstices, les éclipses de soleil et de lune, etc. Indépendamment de toutes ces indications, nos almanachs en renferment encore quelques autres, dont nous parlerons plus bas.

Pour expliquer les diverses divisions du temps, il ne nous a pas été possible de séparer entièrement la chronologie historique, de celle qui fait partie des mathématiques, et sur laquelle elle est basée. Arrivés au point où nous nous arrêtons dans ce moment, la dernière cessera en-

tièrement de nous occuper, et nous ne perdrons plus de vue la chronologie de l'histoire. Il nous reste un triple objet à remplir : 1°. Nous devons faire connoître les formes de l'année, telles que les législateurs les ont établies pour divers peuples ; et 2°. les événemens que les diverses nations ont choisis comme époques ou points d'où elles sont parties pour compter les années; 3°. nous choisirons une forme d'année, et une époque, que nous regarderons comme fondamentales, et auxquelles nous réduirons les formes d'années et les époques de toutes les nations, afin que les événemens qui se sont passés chez chacune d'elles et dans tous les temps, puissent être rapportés aux époques qui nous sont les plus familières.

La forme d'année que nous choisirons comme fondamentale, est l'an-

née grégorienne, ou proprement julio-grégorienne, non comme si elle étoit la plus parfaite (nous verrons plus bas qu'elle ne l'est pas), mais parce qu'elle est introduite chez la plupart des peuples européens.

Pour en donner une idée claire, il faut parler d'abord de l'année julienne dont elle est la correction.

---

12. *Année julienne.*

Cette forme d'année a été ainsi nommée en l'honneur de Jules César qui l'a introduite dans la république romaine. Elle a été successivement adoptée par tous les peuples chrétiens, qui la conservèrent sans altération jusqu'à l'année 1582 après Jésus-Christ; c'est à cette époque que l'année Julienne subit quelques corrections essentielles, qui furent faites par ordre du pape Grégoire XIII.

Depuis cette époque le calendrier introduit par Jules-César est aussi appelé vieux style, en opposition du nouveau stile, ou calendrier grégorien.

L'auteur du calendrier de Jules-César supposa que l'année solaire est de 365 jours et six heures. Or, comme

ces six heures, quatre fois répétées, forment un jour, il fut ordonné que ce jour excédant seroit intercalé tous les quatre ans : la quatrième année de ce calendrier étoit donc toujours une année bissextile de 366 jours.

L'année étoit divisée en douze mois civils dont les noms sont connus. Sept de ces mois sont de trente-un jour, quatre de trente; un seul, le mois de février, est de vingt-huit jours dans les années communes, et de vingt-neuf dans les années bissextiles; arrangement bizarre, puisque l'ordre dans lequel les mois longs et courts alternent, n'est fondé sur aucune raison ni sur aucun système.

Une autre bizarrerie de ce calendrier, c'est l'époque du commencement de l'année. Il ne tombe sur aucun des quatre points cardinaux, mais huit jours après le solstice d'hiver, au 1er janvier. Nous verrons

plus bas quels motifs religieux ont engagé le législateur à souffrir que sa forme d'année eût un si grave inconvénient.

La division de cette année en semaines de sept jours, est postérieure de plusieurs siècles au dictateur, et a été introduite par les chrétiens. Nous avons déjà remarqué quel inconvénient résulte de cette division. Comme cinquante-deux semaines ne donnent que 364 jours, jamais deux années de suite ne peuvent commencer par le même jour de la semaine. Celle qui suit immédiatement une année commune, commence un jour après celui qui étoit le premier jour de l'année précédente ; après une bissextile, cette différence est de deux jours.

Ces défauts de l'année julienne sont de peu d'importance, lorsqu'on les compare à un autre vice dont elle étoit affectée ; vice grave et qui a

produit des conséquences frappantes.

L'année julienne étoit de $11'$ $14''$ $30'''$ trop grande, puisque l'année tropique n'est pas de 365 j. 6 heures, mais seulement de 365 j. 5 h. $48'$ $45''$ $30'''$ (*Voyez* ci-dessus page 40). Quelque insignifiante que paroisse cette erreur, elle ne laisse pas que de faire un jour au bout de 128 ou 129 ans, et cette différence ou *anticipation* est assez grande pour qu'au seizième siècle on pût s'apercevoir que l'ordre des saisons étoit troublé. Elle causa surtout dans la chrétienté une grande confusion par rapport à la célébration de la fête de Pâques. Le concile de Nicée avoit statué que cette fête ne seroit jamais célébrée à la même époque avec les Juifs; mais qu'elle seroit fixée au premier dimanche après la première pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps. D'après le concile de Nicée, cet équi-

noxe devoit tomber sur le 21 mars, et, en effet, du temps de ce concile, il tomboit sur ce jour, mais vers la fin du seizième siècle, on s'aperçut qu'il tomboit dix jours avant (1).

---

(1) Qu'on nous permette de relever une faute bien extraordinaire dans laquelle est tombé Voltaire, en rendant compte du désordre que le calendrier julien avoit porté dans la chronologie. Ce grand écrivain confondit l'anticipation de l'année julienne sur l'année tropique, avec la précession des équinoxes. Voici comment il s'exprime, *Essai sur les mœurs etc.*, ch. 183. « Il en étoit de même de la révolution apparente du soleil et des points qui fixent les équinoxes et les solstices. L'équinoxe du printemps, au siècle du concile de Nicée, arrivoit le 21 mars; mais au temps du concile de Trente, l'équinoxe avoit avancé de dix jours, et tomboit à l'onze de ce mois. La cause de cette précession des équinoxes, inconnue à toute l'antiquité, n'a découverte que de nos jours; cette cause est un mouvement particulier à l'axe de la terre, mouvement dont la période s'achève en 25,900

Dès le quinzième siècle, on avoit senti la nécessité de réformer le calendrier. Le célèbre cardinal de Cambrai, *Pierre d'Ailly*, surnommé *l'aigle de la France*, présenta au pape Jean XXIII, dans un synode, tenu à Rome en 1412, un traité sur la réforme du calendrier. Il en fit donner lecture au concile de Constance (le 17 mars 1417); mais ni ce concile ni celui de Bâle où il en fut encore question, ne décidèrent rien. En 1475 le pape Sixte IV pensa sérieusement à réformer le calendrier; il fit venir à Rome, pour le consulter, le célèbre mathématicien *Jean Müller*, plus connu sous le nom de *Regiomontanus*; ce savant mourut l'année suivante, et le projet du pape en resta là. En

---

années, et qui fait passer successivement les équinoxes et les solstices par tous les points du Zodiaque », etc.

1516, Léon x le reprit, et consulta divers savans, surtout en Allemagne; il en fut aussi question au concile de Trente, mais le tout sans succès. Enfin le pape Grégoire XIII eut l'honneur d'achever cette entreprise. Il chargea de la réforme du calendrier, un habile astronome italien, Aloïse Lilio, et ordonna en 1581 (1), que le nouveau calendrier, rédigé par ce mathématicien, fût introduit dans toute la chrétienté.

---

(1) La bulle du pape est du 24 février 1581; (Voy. *Bullar. magn. rom.* Tom. II. n°. 74).

13. *Année grégorienne.*

Pour rétablir l'harmonie entre l'année civile et le cours du soleil, on rejeta dix jours de l'année 1582, qui ne fut que de 355 jours. Ces jours supprimés, furent le 5 jusqu'au 14 octobre, de sorte qu'après le 4 octobre, on compta immédiatement le 15.

Et pour prévenir que, par la suite des siècles, les 11′14″30‴, qui étoient toujours de trop dans l'année julienne, et dont cette année *anticipoit* sur l'année tropique, ne formassent, de nouveau, des jours entiers, il fut ordonné que trois années *séculaires* qui, d'après le calendrier julien, devoient être bissextiles, seroient communes, et que dans la quatrième année séculaire seulement on intercaleroit

un jour. Ainsi les années 1700 et 1800 qui, d'après le calendrier julien devoient être de 366 jours, n'ont été que de 365; il en sera de même en 1900; mais l'année 2000 sera bissextile, comme elle doit l'être d'après l'ordonnance du dictateur romain.

On admit, par conséquent, que l'*anticipation* de l'année civile formoit, dans 400 ans, trois jours; mais cette computation n'est pas d'une précision rigoureuse, puisque, dans l'espace de quatre siècles, cette anticipation forme véritablement, outre les trois jours qu'on rejette, encore 2 heures 56 minutes et 40 secondes; erreur bien légère qu'on auroit évitée si, au lieu de retrancher trois années bissextiles, sur quatre années séculaires, on en avoit supprimé une tous les 128 ans. On pourra redresser cette erreur, en

réduisant l'année bissextile 5200 de notre ère à une année commune. Une autre faute de ce calendrier, c'est qu'en ordonnant une parfaite conformité dans tous les états catholiques pour le jour auquel on doit célébrer la Pâque, Grégoire XIII semble n'avoir point eu d'égard aux pays qui comptent un jour de plus ou de moins, suivant qu'ils sont à l'Orient ou à l'Occident.

Le pape Grégoire XIII ne put obtenir, à la vérité, par la correction qu'il fit au calendrier, que l'équinoxe du printemps tombât toujours exactement sur le 21 mars; ce moment précède, insensiblement, d'année en année, et cette différence fait, dans l'espace d'un siècle, plus d'un jour entier. En 1796 il tomba au 19 mars, à 9 heures 38′ du soir, mais en faisant l'année séculaire 1800, commune, on fit retomber l'équinoxe sur

le 20 mars, à 9 heures du soir, et maintenant il tombe, dans les années communes au 21, et dans les bissextiles au 20 mars.

Une plus grande harmonie de l'année civile avec l'année tropique, auroit apporté des difficultés dans la chronologie, sans être d'aucune utilité dans la vie commune.

Les Italiens, les Espagnols, les Portugais, les François (1) et autres peuples catholiques se adoptèrent volontiers le calendir du pape; il en fut de même des états d'Allemagne qui sont de cette religion, et qui, en 1582, 1583 ou 1584, reçurent le nouveau stile. Mais les princes et

---

(1) Les trois premiers peuples retranchèrent les dix jours en octobre; mais en France on les supprima du 10 au 19 décembre; dans le Brabant, du 15 au 24 de ce mois. A Strasbourg, le nouveau style fut adopté en 1682, et les dix jours furent retranchés à la fin de février.

états protestans, choqués du ton d'autorité qu'avoit pris le pape (1),

---

(1) A la fameuse diète d'Augsbourg de 1582, le pape fit présenter son calendrier à l'empereur Rodolphe II, par le cardinal légat Madruzzi, et en exigea l'introduction en Allemagne. L'empereur, prévoyant que les protestans feroient des difficultés, répondit qu'il consulteroit les princes et états d'Empire. Il prit d'abord l'avis de l'électeur de Saxe, qui, d'accord avec le landgrave de Hesse, répondit que la conduite du pape, dans cette circonstance, étoit attentatoire à la souveraineté de l'empereur et de l'Empire; qu'il falloit bien prendre garde de compromettre son indépendance, et qu'il étoit d'avis, qu'avant tout, l'empereur soumît l'affaire aux états lors de leur prochaine convocation. Dans un avis donné par la faculté de théologie de Tubingue, le 24 mars 1583, on trouve ces expressions singulières: que ce calendrier n'étoit autre chose que la première lettre de l'alphabet du pape; que si on apprenoit celle-là, il faudroit suivre par tout l'ABC; que si le pape réussissoit à leur jeter au col son calendrier, il attacheroit bientôt le lien à leurs cornes, et

et craignant de compromettre leur indépendance, en suivant comme un conseil, ce qui avoit été intimé comme un ordre, refusèrent de changer leur calendrier vicieux. Des mains de leur ennemi, un bienfait même leur parut dangereux, et ils aimèrent mieux souffrir d'un mal

---

qu'alors ils ne pourroient résister à sa tyrannie. Dans une autre consultation, il est dit, qu'il ne falloit pas de nouvel almanach ; que le monde ne dureroit pas assez long-temps pour que Noël tombât en été, ni la fête de St. Jean en hiver ; que sous peu Dieu y mettroit fin, et feroit ainsi un vrai calendrier éternel. (Voy. *Kurzer Bericht von gemeinem Kalender, Neustat an der Hardt*, 1583, *in*-4°.) L'empereur introduisit le nouveau calendrier dans ses états héréditaires, par un rescrit daté du 4 septembre 1583. Il n'y fait aucune mention du pape, mais dit : « naguères, non-seulement de notre sçu, mais aussi par les soins de quelques-uns de nos mathématiciens et de ceux d'autres princes, il a été dressé un nouveau calendrier, etc. »

que de lui devoir de la reconnoissance. Leur exemple fut suivi par tous les autres peuples luthériens et calvinistes, ainsi que par les Grecs et les Russes séparés de l'église latine.

Dès-lors il y eut deux calendriers en Europe; et dans des pays où les catholiques et les protestans demeurent les uns à côté des autres, cette diversité donna lieu à de graves inconvéniens. Non-seulement les fêtes religieuses étoient célébrées à des époques différentes par les divers cultes chrétiens; mais tous les actes publics, toutes les lettres portoient deux dates, et les historiens se voyoient forcés de se servir également des deux stiles. On écrivoit les deux dates comme une fraction; le numérateur indiquoit l'ancien style et le nominateur le nouveau. Par exemple $\frac{14}{24}$ août vouloit dire le 14

août vieux stile, correspondant au 24 du nouveau, $\frac{\text{le 30 août}}{\text{8 septem.}}$, le 30 août, vieux style, ou le 8 septembre du nouveau; le $\frac{\text{25 décembre 1699}}{\text{3 janvier 1700}}$, etc.

La différence entre les deux années, julienne et grégorienne, auroit été de onze jours depuis 1700, puisque cette année, bissextile d'après l'ancien style, étoit commune dans le nouveau, si les protestans n'avoient enfin pris la résolution de renoncer à leur chronologie vicieuse. Le corps évangélique (1) à Ratisbonne prit, en septembre 1699, un conclusum, en vertu duquel, du 18

---

(1) Les protestans d'Allemagne avoient adopté pour principe que, dans toutes les affaires qui concernoient la religion (et quelle affaire ne peut-on pas faire envisager comme intéressant la religion?) la majorité des états d'Empire à la diète ne pourroit pas faire loi, mais que dans ces cas la diète devoit se partager en deux corps (*ire in partes*).

février 1700 (mois qui, dans le calendrier julien, auroit dû être de 29 jours), on passeroit immédiatement au premier mars. C'est un professeur de mathématiques à Jena, Erhard Weigel; qui, par ses représentations itératives adressées aux états protestans, les engagea à cette démarche. La même chose se fit en Hollande, en Danemarck et en Suisse. Les Anglois ne suivirent un exemple si sage qu'en 1752, en passant du 20 août au premier septembre, et les Suédois, en 1753, en finissant le mois de février avec le 17. Ainsi les Russes sont le seul peuple chrétien en Europe qui ait conservé l'ancien style; et comme leur année 1800 a été bissextile, tandis que dans le reste de l'Europe elle ne fut que commune, ils retardent aujourd'hui de douze jours sur les autres peuples de cette partie du monde.

En supprimant dix jours de leur année, les protestans n'avoient pourtant pas voulu adopter le calendrier grégorien. L'envie de trop bien faire les fit tomber dans un autre inconvénient. Ils corrigèrent quelques inexactitudes du calendrier grégorien, qui se trouvent dans le calcul de la fête de Pâques (1), mais qui ne sont d'aucune importance dans

(1) Dans le calendrier grégorien, une pleine lune qui tombe entre un samedi et un dimanche, et même après minuit, est attribuée au samedi. Si cette pleine lune est la première après l'équinoxe du printemps, la fête de Pâques, d'après ce que nous avons dit (p. 52), se célébrera le dimanche. Mais d'après les principes astronomiques, cette pleine lune doit être attribuée au dimanche et non au samedi, et, par conséquent, d'après le concile de Nicée, la fête doit être remise de huit jours. En adoptant cette règle, les protestans se conformoient plus exactement aux canons du concile.

la vie civile. Ils firent donc rédiger un almanach particulier, qui fut nommé le *Calendrier corrigé*. Il s'ensuivit que plusieurs fois, dans le dix-huitième siècle (en 1724 et 1744) les catholiques et les protestans ne célébrèrent pas à la même époque la fête de Pâques et les autres fêtes mobiles qui se règlent d'après elle. Cette différence eut des suites désagréables dans plusieurs grandes villes d'Allemagne, où les adhérans des divers cultes sont nombreux. Enfin, le corps évangélique eut, en 1777, la sagesse de renoncer au calendrier réformé, et, en sacrifiant à l'amour de la paix l'exactitude mathématique, il résolut de célébrer dorénavant la fête de Pâques avec les catholiques. Sans cette résolution, le cas arrivé en 1724 et 1744 se seroit renouvelé en 1778 et 1798.

Telle est l'année grégorienne que

nous admettons comme fondamentale et régulatrice, pour y rapporter les formes que l'antiquité et divers peuples modernes ont donnés à la leur. Dans cette comparaison, nous commencerons par les peuples qui nous intéressent davantage sous le rapport de leur littérature et de l'influence, qu'ils ont eue sur les progrès des sciences et des lumières.

---

14. *Année athénienne.*

L'année athénienne a été introduite par Solon, ou du temps de ce législateur, environ 594 ans avant J. C. A cette époque les Grecs avoient déjà commencé à s'occuper des mathématiques, et nommément de l'astronomie; cependant il est probable qu'ils ont emprunté leur année de quelque peuple asiatique qui avoit fait plus de progrès qu'eux dans les sciences exactes.

L'année attique étoit lunaire; elle commençoit avec le solstice d'hiver, et étoit divisée en douze mois, alternativement de 29 et de 30 jours. Chaque trimestre formant une saison, étoit distingué par une épithète particulière. Le tableau suivant fait connoître ces mois, et le nombre de jours dont ils étoient composés.

Μῆνες χειμερινοί.		***Mois d'hiver.***	jours.
Γαμηλιὼν,	(le mois des noces).	*Gamélion*, de	29.
Ανθεστηριὼν,	(le mois où l'on célébroit la fête des fleurs).	*Anthestérion*,	30.
Ἐλαφηβολιὼν,	(le mois de la chasse aux cerfs).	*Elaphébolion*,	29.
Μῆνες ἐαρινοί.		***Mois du printemps.***	
Μουνυχιὼν,	(mois où l'on célébroit la fête de Diane (Ἄρτεμις) de Mounichie).	*Mounichion*,	30.
Θαργηλιὼν,	(mois où l'on célébroit les thargélia, fête d'Apollon et d'Artemis : cette fête étoit ainsi nommée, dit-on, d'après le vase dans lequel les fruits consacrés étoient cuits).	*Thargélion*,	29.
Σκιροφοριὼν,	(mois des skirophoria, fête à laquelle la prêtresse de Minerve portoit en procession un parasol blanc σκίρον, scil. σκιάδιον).	*Skirophorion*,	30.
Μῆνες θερινοί.		***Mois d'été.***	
Ἑκατομβαιὼν,	(mois des hécatombes, qui étoient célébrées dans ce mois).	*Hekatombaion*,	29.

		jours.
Μεταγειτνιὼν, (le mois des délogemens, de γείτων, voisin).	*Metageitnion*,	30.
Βοηδρομιὼν, (de βοηδρόμος, secours; mot formé de βοὴ, clameur, et δρόμος, course; d'où βοηδρομέω, courir en appelant au secours, et secourir celui qui crie au secours).	*Boédromion*,	29.
Μῆνες ὀπωρινοί.	*Mois d'automne.*	
Μαιμακτηριὼν, (mois où l'on célébroit les maimactéria, en l'honneur de Jupiter μαιμάκτης, de μαίμαξ, furieux).	*Maimaktérion*,	30.
Πυανεψιὼν, (mois des pyanepsia, fête en l'honneur d'Apollon, où l'on mangeoit une espèce de bouillie faite avec diverses sortes de farines et de légumes, de ἕψω, cuire, et πύανον, nom de ce mets).	*Pyanepsion*,	29.
Ποσειδεὼν, (le mois de Ποσειδῶν ou Neptune).	*Poseideon*,	30.
	Total.....	354.

L'année attique étoit donc de 354 jours. Lorsque, par la suite, les Athéniens s'aperçurent qu'elle retardoit de onze jours sur le cours du soleil, ils s'avisèrent d'un moyen bizarre pour faire disparoître cette différence. Tous les deux ans ils intercalèrent un treizième mois de vingt-deux jours; ce treizième mois étoit appelé deuxième Poseideon (Ποσειδεὼν δεύτερος). Deux années réunies ou ce cycle (1) de deux ans, s'appeloit *dietèris*, διετηρὶς. Il formoit 730 jours, somme égale à deux années solaires, en négligeant les fractions. (Voy. ci-dessus pag. 40).

Mais bientôt les Athéniens s'aperçurent que la différence entre l'année solaire et leur année civile ne

(1) On appelle *cycle* (κύκλος) une suite d'un nombre déterminé d'années, après l'expiration desquelles on recommence à compter.

faisoit pas seulement onze jours, mais près d'un quart en sus : cette observation les engagea à ajouter tous les quatre ans un vingt-troisième jour à leur mois intercalaire. Ce cycle de quatre ans est appelé τετραετηρὶς, *tetraétèris* : il étoit composé de 1461 jours, somme égale à celle de quatre années juliennes, dont une bissextile.

Cette manière d'intercaler éprouva un nouveau changement. Pour ne pas avoir des mois de 22 et 23 jours, on doubla la tetraetéris, et l'on adopta un cycle de huit ans, *oktaetéris* (ὀκταετηρὶς) dans lequel, à chaque troisième, cinquième et huitième année, on intercala un second Poseideon de trente jours. Ce cycle forme 2922 jours, comme huit années juliennes dont deux bissextiles.

Dans ce calcul on avoit admis que l'année lunaire est de 354 jours;

mais nous avons vu plus haut (p. 4) qu'elle est de 354 j. 8 h. 48′ 38″ 12‴. Par conséquent un cycle de huit ans lunaires fait presque 2923 ½ jours. Cette considération fut cause qu'on doubla encore ce cycle, et qu'on forma l'*hexkaïdekaetéris* (ἑξκαιδεκαετηρὶς) ou le cycle de seize ans. Dans celui-ci on laissa la première octaetéris de 2922 jours, mais on porta la seconde à 2925, en intercalant trois jours de plus que dans la première. Cette manière d'intercaler produisit un inconvénient : c'est qu'après dix hexkaidekatérides ou 160 ans, l'année civile anticipoit de trente jours sur l'année solaire. Pour rétablir l'égalité on omettoit, au bout de 160 ans, le mois intercalaire de trente jours.

Dans tous ces cycles l'année où l'on intercaloit un mois, s'appeloit ἐνιαυτὸς ἐμβολιμαῖος (d'ἐμβολὴ, qui vient

d'ἐμβάλλω, jeter dedans). Meton qui a vécu 432 ans avant J. C., fit un changement notable dans le calendrier athénien, en faisant recommencer l'année par le mot Hecatombaion, vers le solstice d'été, ainsi que cela s'étoit observé à Athènes avant Solon.

Les auteurs parlent de trois corrections faites dans le calendrier attique, par le même Meton, par Calippe, 350 ans avant J. C. et enfin par Hipparque, deux siècles plus tard. Ces corrections ne se rapportent qu'à la manière d'intercaler, opération pour laquelle ces astronomes établirent divers cycles, savoir Meton un cycle de dix-neuf années, (ἐννεα-δεκαετηρὶς) composé de 6940 jours; Calippe un cycle de soixante-seize ans, composé de quatre cycles de Meton, moins un jour, ($4 \times 19 = 76$ années) et ainsi de 27759 jours

(4×6940—1=27759); Hipparque enfin un cycle de trois cent quatre ans, ou de quatre cycles de Calippe, moins un jour (4×76=304) ou de 111035 jours (4×27759—1=111035). Nous ne nous arrêterons pas plus long-temps à ces cycles dont le développement appartient à l'astronomie, et dont il n'y a pas de preuve qu'ils aient été introduits dans la vie civile.

Les Grecs ne connoissoient pas la semaine de sept jours. Chaque mois étoit divisé en trois décades; la première étoit nommée décade du mois commençant, δέκας ἱσταμένου (ou ἀρχομένου) μηνὸς, la décade du mois commençant; la seconde, décade du milieu, μηνὸς μεσοῦντος; et la troisième, décade du mois décroissant, μηνὸς φθίνοντος (ou ἀπιόντος.)

Le premier jour du mois étoit nommé nouvelle-lune, νουμηνία; les neuf jours suivans étoient dési-

gnés par les dénominations de second, troisième jour etc. du mois commençant; les neuf premiers de la seconde décade étoient nommés premier, second jour, etc. du milieu du mois ou après le décadi. Le dixième jour de la seconde décade étoit nommé le vingtième du mois. Dans la troisième décade on comptoit de deux manières différentes, 1°. les neuf premiers jours étoient appelés premier, second, etc. après le vingtième (ἐπ' εἰκάδι); et le dixième étoit nommé τριακάς, trentième; ou bien 2°. ce qui étoit plus ordinaire, on comptoit en arrière, de manière que le vingt-unième jour du mois étoit nommé le dixième du mois décroissant, quand le mois étoit de trente jours; ou le neuvième, quand le mois n'avoit que vingt-neuf jours; et ainsi de suite jusqu'au dernier du mois qu'on désignoit par la dénomination

de ἔνη καὶ νέα, *le vieux et le nouveau*, comme pour indiquer qu'il appartenoit à deux mois à la fois.

Le tableau suivant qui représente un mois de vingt-neuf, et un autre de trente jours, rendra plus sensible ce que nous venons de dire.

1 Nouvelle lune *ou* le premier jour	du mois commençant.	Νυμηνία *ou* πρώτη	ἱσταμένου (ou ἀρχομένου) μηνός.
2 deuxième....		δευτέρα	
3 troisième....		τρίτη	
4 quatrième...		τετάρτη	
5 cinquième...		πέμπτη	
6 sixième......		ἕκτη	
7 septième....		ἑβδόμη	
8 huitième....		ὀγδόη	
9 neuvième....		ἐννάτη	
10 dixième.....		δεκάτη	
11 premier.....	du milieu du mois, ou après le dix.	πρώτη	μεσοῦντος μηνός ou ἐπὶ δέκα.
12 second......		δευτέρα	
13 troisième....		τρίτη	
14 quatrième...		τετάρτη	
15 cinquième...		πέμπτη	
16 sixième......		ἕκτη	
17 septième.....		ἑβδόμη	
18 huitième.....		ὀγδόη	
19 neuvième....		ἐννάτη	
20 vingtième.........		εἰκὰς, ou εἰκάδες.	

Dans le mois de 30 j.

21	neuvième.	du mois décroissant.	ἐννάτη	φθίνοντος ou ἀπιόντος μηνός.	Le 1r.	après le vingt.	πρώτη	ἐπ' εἰκάδι.	Le 10e.	du mois décroissant.	Le 1r.	après le vingt.
22	huitième. .		ὀγδόη		2e.		δευτέρα		9e.		2e.	
23	septième. .		ἑβδόμη		3e.		τρίτη		8e.		3e.	
24	sixième. . .		ἕκτη		4e.		τετάρτη		7e.		4e.	
25	cinquième.		πέμπτη		5e.		πέμπτη		6e.		5e.	
26	quatrième.		τετάρτη		6e.		ἕκτη		5e.		6e.	
27	troisième. .		τρίτη		7e.		ἑβδόμη		4e.		7e.	
28	deuxième.		δευτέρα		8e.		ὀγδόη		3e.		8e.	
29	vieux et le nouveau		ἕνη καὶ νέα. . .		9e.		ἐννάτη		2e.		9e.	
30	....								vieux et le nouveau.		30e.	

Les Grecs, ou au moins les Athéniens, commençoient le jour au coucher du soleil, et le divisoient, au moyen du cadran solaire, en douze heures égales (babyloniennes).

Comme les mois grecs ne se régloient pas, ainsi que nous l'avons vu, d'après le cours du soleil, mais d'après les changemens de la lune, et que par conséquent ils commençoient tantôt plutôt, tantôt plus tard, on se vit obligé d'attacher les règles pour l'agriculture et la navigation, les préceptes diététiques, et, en un mot, tout ce qui regardoit les saisons, aux points cardinaux et au lever des étoiles fixes. C'étoit l'occupation des astronomes d'observer ces phénomènes, et de les rédiger en forme de tableaux qu'on appeloit *parapegmes* (παραπήγματα), affiches.

15. *Année macédonienne.*

Jusqu'à Alexandre-le-Grand l'année des Macédoniens ne différoit de celle des Grecs, qu'en ce qu'elle commençoit par l'équinoxe d'automne, comme faisoit celle des Athéniens depuis les temps de Solon jusqu'à ceux de Meton; mais leurs mois portent d'autres noms dont les significations ne sont pas toutes bien connues. On voit ces noms par le tableau suivant :

Année macédonienne.		*Année attique depuis Meton.*
1. Δῖος,	*Dios.*	10 Maimaktérion.
2. Ἀπελλαῖος,	*Apellaios.*	11 Pyanepsion.
3. Αὐδηναῖος,	*Audénaios.*	12 Poseideon.
4. Περίτιος,	*Peritios.*	1 Gamélion.
5. Δύστρος,	*Dystros.*	2 Anthestérion.
6. Ξαντικὸς,	*Xantikos.*	3 Elaphébolion.
7. Αρτεμίσιος,	*Artemisios.*	4 Mounichion.
8. Δαίσιος ou Δέσιος,	*Daisios* ou *Desios.*	5 Thargélion.
9. Πάνεμος,	*Panemos.*	6 Skirophorion.
10. Λῶος,	*Loos.*	7 Hekatombaion.
11. Γορπιαῖος,	*Gorpiaios.*	8 Metageitnion.
12. Ὑπερβερεταῖος,	*Hyperberetaios.*	9 Boédromion.

Les noms de ces mois macédoniens se trouvent dans quelques passages de Démosthène et de Plutarque, et dans les Glossaires de Suidas, de Hésychius et de Phavorinus (1).

Par ordre d'Alexandre-le-Grand, on commença l'année par le Hyperberetaios, et depuis ce temps le Dios étoit le second mois des Macédoniens.

Lorsqu'après la mort d'Alexandre-le-Grand, ses généraux fondèrent de nouveaux états en Asie, le calendrier macédonien y fut introduit, et l'on s'en servit au moins dans les actes publics; ce qui probablement n'empècha pas les peuples asiatiques, soumis à des princes d'origine grecque, de conserver les anciennes formes de leur année dans les trans-

(1) Voy. *Sturz* de dialecto Macedon. et Alexandrina.

actions particulières, et pour fixer les jours de leurs solennités religieuses.

Tous les états sortis de la monarchie d'Alexandre tombèrent successivement sous la puissance des Romains. Le calendrier de Jules-César y fut introduit, comme dans le reste des provinces de l'empire; on y conserva cependant les anciennes dénominations des mois, et l'usage de commencer l'année le 24 septembre. Ce nouveau calendrier est aussi connu sous la dénomination de calendrier macédonien; pour le distinguer de l'ancien, on pourroit le nommer *néo-macédonien*. Les médailles anciennes nous font même voir que, sous la domination des Romains, quelques pays et villes asiatiques conservèrent leur calendrier particulier, à côté de celui de Jules-César.

Le tableau suivant nous fait voir à quel jour du calendrier julien répondoit le commencement de chaque mois du calendrier *néo-macédonien*, et quels noms ces mêmes mois portoient chez les Paphiens et les Bithyniens.

MOIS

Neo-macéd.	Paphiens.	Bithyniens.	
Hyperberetaios.	*Aphrodisios.*	*Hereos.*	24 sept.
Dios.	*Apogonikos.*	*Hermios.*	24 oct.
Apellaios.	*Ainikos.*	*Metroos.*	23 nov.
Audénaios.	*Ioulos.*	*Dionysios.*	24 déc.
Peritios.	*Kaisarios.*	*Heracleios.*	23 janv.
Dystros.	*Sebastos.*	*Dios.*	22 fév.
Xantikos.	*Autokratorikos.*	*Bendidaios.*	25 mars.
Artemisios.	*Demarchexasios.*	*Stratagios.*	25 avril.
Daisios.	*Plethytatos.*	*Areios.*	25 mai.
Panemos.	*Archierkos.*	*Periepios.*	25 juin.
Loos.	*Esthios.*	*Aphrodisios.*	25 juill.
Gorpiaios.	*Rhomaios.*	*Demetrios.*	25 août.

16. *Calendrier romain avant Jules-César.*

Romulus avoit trouvé chez les habitans d'Alba-Longa une année de 304 jours, divisée en dix mois, qui avoient de 16 à 36 jours. Il partagea les 304 jours d'une manière plus égale entre les dix mois, en donnant aux uns 30, et aux autres 31 jours (1); et ajouta deux mois intercalaires, l'un de 33, l'autre de 23 jours, ce qui porta l'année à 360. Les dix mois se suivoient dans cet ordre : *Martius*, en l'honneur du

(1) Scilicet arma magis quam sidera, Romule, noras,
Curaque finitimos vincere major erat.
Est tamen et ratio, Cæsar, quæ moverit illum:
Erroremque suum quo tueatur habet:
Quod satis est utero matris dum prodeat infans,
Hoc anno statuit temporis esse satis.
Ovid. Fast. I, 29.

dieu de ce nom; *aprilis*, parce que dans ce mois les fleurs des arbres s'ouvrent (1); *majus*, en l'honneur de Maja, mère de Mercure (2); *junius*, en celui de Junon (3); les autres étoient nommés, d'après leur ordre, *quintilis*, *sextilis*, *september*, *october*, *november*, *december*;

---

(1) Quod tunc fore cuncta gignuntur, et nascendi claustra aperit natura. Censorin., de die nat., c. 22.

Hoc pater Iliades . . . .
Vidit et auctores rettulit ipse suos.
Utque fero Marti primam dedit ordine sortem,
Quod sibi nascenti proxima caussa fuit;
Sic Venerem gradibus multis in gente repertam
Alterius voluit mensis habere locum.
Ovid. Fast. IV. 23.

(2) Ou en l'honneur des sénateurs pris parmi les vieillards (*majores*).

Hinc sua majores posuisse vocabula Majo
Tangor, et ætati consuluisse suæ.
Et Numitor dixisse potest: Da, Romule, mensem
Hunc senibus; nec avum sustinuisse nepos.
Nec leve propositi pignus successor honoris,
Junius, a juvenum nomine dictus, habet.
Ovid. Fast. V, 73.

(3) Est illic mensis Junonius.
Ovid. Fast. VI. 61.

les deux mois intercalaires n'avoient pas de nom.

Cette année, défectueuse sous tous les rapports, et qui n'étoit ni solaire, ni lunaire, fut changée par Numa Pompilius. Ce prince introduisit une année lunaire de 355 jours, répartis entre douze mois qui se suivoient dans cet ordre :

Januarius, en l'honneur de Janus, de. . . . . 29 jours.
Martius 31
Aprilis 29
Majus 31
Junius 29
Quintilis 31
Sextilis. 29
September 29
October. 31
November 29
December 29
Februarius, de februare,

327

327 jours.

purifier, parce que dans ce mois, le dernier de l'année, le peuple se purifioit par un sacrifice solennel (1). 28

355

Nous observons de suite que cet ordre des mois fut changé, l'an 304 de Rome, par les décemvirs, qui placèrent le *februarius* immédiatement après le *januarius*.

Pour faire concorder son année

(1) Februa Romani dixere piamina patres :
Nunc quoque dant verbo plurima signa fidem.
Pontifices ab rege petunt et flamine lanas,
Quis veteri lingua februa nomen erat.
Quæque capit lictor domibus purgamina certis,
Torrida cum mica farra, vocantur idem.
Nomen idem ramo, qui cæsus ab arbore pura,
Casta sacerdotum tempora fronde tegit.
Ipse ego flaminicam poscentem februa vidi :
Februa poscenti pinea virga data est.
Denique quodcunque est, quo pectora nostra piamur,
Hoc apud intonsos nomen habebat avos.
Ovid. Fast. II, 19.

avec le cours du soleil, Numa intercaloit tous les deux ans un mois de 22 jours, et tous les quatre ans un mois de 23 jours. Ainsi ce cycle étoit conforme à la tetraetéris des Athéniens (voy. pag. 72) ; mais comme l'année commune des Romains avoit un jour de plus que celle des Athéniens, le cycle romain comprend 1465 jours, ou quatre jours en sus du cycle attique, ou d'une période de quatre années juliennes. Le mois intercalé étoit appelé *mercedonius* ou *mercedinus*, et placé entre le février et le mars.

La surveillance du calendrier, ou le soin de décider des intercalations nécessaires, et d'arranger pour chaque année le calendrier (*custodia fastorum*) étoit confié au collége des prêtres (*collegium pontificum*). Il paroît que ces hommes n'avoient aucune connoissance astronomique.

Par ignorance, souvent même à dessein, ils portèrent la plus grande confusion dans la chronologie, en allongeant ou raccourcissant l'année selon leurs caprices ou leurs passions. « Par haine ou par faveur, dit Censorinus (1), tantôt pour abréger le temps d'une magistrature, tantôt pour la prolonger, pour favoriser les fermiers des revenus de l'état, ou pour diminuer leurs bénéfices, ils intercaloient plus ou moins de jours; et c'est ainsi qu'ils gâtèrent le calendrier qu'il auroit été de leur devoir de corriger. » Dans une lettre à At-

(1) Sed horum plerique, ob odium vel gratiam, quo quis magistratu citius abiret diutiusve fungeretur, aut publici redemtor ex anni magnitudine in lucro damnove esset, plus minusve ex libidine interkalando, rem sibi ad corrigendum mandatam ultro depravarunt. CENSORIN. de die nat. c. 20.

ticus (1), Cicéron prie cet ami d'employer tout son pouvoir pour empêcher que l'année de son proconsulat en Cilicie ne soit prolongée par des intercalations. Enfin, les prêtres en agirent si arbitrairement, que, d'après Suétone (2), le temps de la moisson quelquefois ne tomboit pas dans l'été, ni celui de la vendange en automne. Un autre passage remarquable se trouve dans la correspondance de Cicéron. Lorsque, dans

(1) Illud tamen memento curare per te et per omnes nostros, inprimis per Hortensium, ut annus noster maneat suo statu, ne quid novi decernatur. Hoc tibi ita mando ut dubitem an etiam te rogem ut pugnes ne intercaletur. Cic. ep. ad Att. V. 9.

(2) Conversus hinc ad ordinandum rei publicæ statum, fastos correxit, jam pridem vitio pontificum per intercalandi licentiam adeo turbatos, ut neque messium feriæ æstati, neque vindemiarum autumno competerent. Sueton. in vit. Jul. Cæs. c. 40.

la guerre civile, cet orateur voulut suivre Pompée en Grèce, il attendit, pour s'embarquer, que l'équinoxe du printemps fût passé; la lettre qui l'annonce est datée du 16 mai (XVII kal. jun.) (1).

(1) Nunc quidem æquinoctium nos moratur, quod valde perturbatum est. Cic. ep. ad Att. X. 17.

17. *Réforme de l'année par Jules César.*

C'est Jules César qui mit fin à cette confusion. En sa qualité de Pontifex Maximus il étoit chargé de la surveillance du calendrier : il employa, pour le corriger, *Sosigène*, philosophe péripatéticien d'Alexandrie, et, d'après Macrobe, *Marcius Flavius*, auquel cet auteur donne la qualification de Scriba.

C'est lors du quatrième consulat de Jules-César, l'an 709 de Rome, 45 ans avant Jésus-Christ que le nouveau calendrier fut introduit. Les Romains l'appelèrent Julien, en l'honneur de son auteur.

Nous avons donné plus haut (p. 40.) une idée de la forme d'année que prescrivit ce législateur : il nous reste

à faire encore quelques observations à ce sujet.

César laissa subsister les mois inégaux, et même la suite irrégulière des mois de trente et de trente-un jours. Il paroît qu'il le fit pour ménager les superstitions de ses contemporains; *ne scilicet religiones sui cujusque mensis a loco summoverentur*, dit Censorin (1). On peut supposer que c'est par des motifs semblables qu'il laissa subsister l'abus de commencer l'année par le premier janvier qui ne répond à aucune époque naturelle ou astronomique. Nous savons au moins que c'est encore pour ne pas choquer les usages religieux qu'il ordonna que

(1) De die nat. c. 20. C'est, par exemple pour ne rien ajouter à la longueur d'un mois consacré aux mânes et aux expiations, que février n'eut que vingt-huit jours.

dans les années bissextiles le jour en sus seroit intercalé entre le 24 et le 25 février; bizarrerie fondée sur ce que les intercalations s'étoient toujours faites après la fête des Terminalia qu'on célébroit en l'honneur de la divinité protectrice des limites.

Le mois de quintilis fut dès lors appelé julius; le sextilis conserva encore son nom jusqu'à ce que la flatterie toujours croissante le fit appeler auguste.

L'auteur de l'année julienne la croyant conforme au cours du soleil, supposoit que les quatre points cardinaux (voy. p. 36) tomberoient annuellement aux 25 mars, 24 juin, 24 septembre et 25 décembre. Nous avons vu (voy. p. 52) d'où provenoit son erreur.

Pour préparer l'introduction de sa nouvelle année, Jules-César se

vit obligé de donner une forme singulière à l'an 708 de Rome. Non-seulement on y intercala le mois de mercédonius de 23 jours, mais encore 67 jours de plus, pour ramener l'année civile au cours du soleil. Ces 67 jours furent placés entre les mois de novembre et de décembre ; on les distribua en deux mois, l'un de 33 et l'autre de 34 jours. Autre bizarrerie qui, sans doute, avoit rapport aux Terminalia : le mercédonius ne fut pas intercalé à la fin d'un mois, mais entre le 23 et le 24 février. L'année 708 fut donc de quinze mois ou de 445 jours, et c'est avec raison, que les historiens l'ont nommée *l'année de la confusion*.

Le tableau suivant fera connoître la forme de cette année unique dans les fastes de la chronologie.

An 708 de Rome.

Mois.	*Nombre de jours dont ils étoient composés.*	*Jours et mois auxquels le premier jour de chaque mois de cette année auroit répondu, si le calendrier julien avoit déjà existé.*
1. Janvier,	29.	Le 13 octob. de l'année 47 avant J. C.
2. Fevrier,	23.	11 novembre —
3. Mercedonius,	23.	4 décembre —
Suite du février,	5.	27 ——— —
4. Mars,	31.	1 janvier de l'année 46.
5. Avril,	29.	1 février —
6 Mai,	31.	2 mars —
7. Juin,	29.	2 avril —
8. Quintilis,	31.	1 mai —
9. Sextilis,	29.	1 juin —
10. Septembre,	29.	30 —— —
11. Octobre,	31.	29 juillet —
12. Novembre,	29.	29 août —
13. Mois intercalé,	34.	27 septembre —
14. ———	33.	1 novembre —
15. Décembre,	29.	3 décembre —
	445 jours.	

Le 29 décembre fut suivi du 1er. janvier de l'an 709 de Rome, ou 45 avant J.-C., et avec lui commença le nouveau calendrier (1).

---

(1) Il faut que les prêtres qui, après César, furent chargés de l'inspection du calendrier, aient été bien ignorans, puisqu'au bout de trente-six ans ils avoient de nouveau intercalé trois jours de trop, ce qui força Auguste de statuer que trois années qui, d'après l'ordonnance de son grand-oncle, devoient être bissextiles, seroient communes. Voici comment *Solin* raconte le fait, Polyhist. I. 45. sqq. « Et tunc quidem vitium admissum est per sacerdotes. Nam quum præceptum esset, anno quarto ut intercalarent unum diem, et oporteret confecto quarto id observari, antequam quintus auspicaretur, illi incipiente quarto intercalarunt, non desinente. Sic per annos VI et XXX, quum novem dies tantum sufficere debuissent, XII sunt intercalati. Quod reprehensum Augustus reformavit, jussitque annos XII sine intercalatione decurrere, ut tres illi dies qui ultra novem necessarios temere fuerant intercalati, hoc modo possent repensari. »

18. *Division du mois chez les Romains.*

Le premier jour de chaque mois étoit nommé kalendæ, parce que, dit Macrobe (1), ce jour, un pontife proclamoit combien il y avoit de jours jusqu'aux nones, (de *calare*, καλεῖν, crier) : cette cérémonie, ou cette proclamation publique, se faisoit dans une maison située sur le Capitole, et qu'on appeloit curia calata. Le septième jour des mois de mars, mai, juillet et octobre ; et le cinquième des autres, étoient appelés *nonæ*, c'est-à-dire le neuvième jour avant les *idus*, dénomination que, dans les mois de mars, mai,

(1) Voyez, sur la division du mois chez les Romains, Macrobii *Saturnal.* L. I. c. 15.

juillet et octobre, portoit le quinzième, et dans les autres mois le treizième jour du mois. Macrobe dérive ce mot du grec ἰδεῖν, voir, parce que ce jour-là on voyoit la lune dans son plein, ou du mot étrusque *iduare*, diviser, parce que ce jour divise le mois en deux portions presque égales.

Ces trois jours, kalendæ, nonæ et idus, établissoient trois sections du mois, dans chacune desquelles on comptoit les jours à rebours; par exemple, on disoit le 4e jour avant les nones de janvier (le 2 janvier); le 4e avant les ides de janvier (le 10 janvier); le 14e avant les kalendes de février (le 19 janvier). Par une autre bizarrerie, le jour d'où l'on partoit étoit compté pour passé; ainsi, le second jour avant les nones étoit appelé troisième avant les nones; le jour qui précédoit immé-

diatement un des points de départ, n'étoit nommé ni le premier, ni le second, mais *pridies*. Les tableaux suivans expliqueront ce qui pourroit encore paroître obscur dans ce que nous venons de dire.

Januarius (1).

Notre manière de compter.	Manière romaine.
Le 1.	Kalendæ januarii.
2.	IV nonarum (ou ante nonas) januarii.
3.	III —— januarii.
4.	Pridies nonarum (ou ante nonas) januarii.
5.	Nonæ januarii.
6.	VIII iduum (ou ante idus) januarii.

(1) Le tableau de ce mois sert aussi pour auguste et décembre ; il peut aussi servir pour avril, juin, septembre et novembre, avec le changement indiqué au 14.

7. VII iduum januarii.
8. VI ——— ———
9. V ——— ———
10. IV ——— ———
11. III ——— ———
12. Pridies——— ———
13. Idus januarii.
14. XIX kalendarum (ou ante kalendas) februarii (1).
15. XVIII——— ———
16. XVII ——— ———
17. XVI ——— ———
18. XV ——— ———
19. XIV ——— ———

(1) En avril, on dit maji à la place de februarii; en juin, julii; en août, septembris; en septembre, octobris; en novembre, decembris; en décembre, januarii. Mais comme les mois d'avril, de juin, septembre et novembre n'ont que 30 jours, il faut diminuer d'un jour la suite, et dire XVIII, au lieu de XIX, etc.

20.	XIII	kalend.	februarii.
21.	XII	———	———
22.	XI	———	———
23.	X	———	———
24.	IX	———	———
25.	VIII	———	———
26.	VII	———	———
27.	VI	———	———
28.	V	———	———
29.	IV	———	———
30.	III	———	———
31.	Pridies	———	———

Martius (1).

Le 1.	Kalendæ martii.		
2.	VI	nonarum	martii.
3.	V	———	———
4.	IV	———	———
5.	III	———	———

(1) Ce tableau sert aussi pour mai, juillet et octobre.

6.	Pridies nonarum martii.
7.	Nonæ martii.
8.	VIII iduum martii.
9.	VII ——— ———
10.	VI ——— ———
11.	V ——— ———
12.	IV ——— ———
13.	III ——— ———
14.	Pridies — ———
15.	Idus martii.
16.	XVII kalend. aprilis.
17.	XVI ——— ———
18.	XV ——— ———
19.	XIV ——— ———
20.	XIII ——— ———
21.	XII ——— ———
22.	XI ——— ———
23.	X ——— ———
24.	IX ——— ———
25.	VIII ——— ———
26.	VII ——— ———
27.	VI ——— ———

28.	V calend. aprilis.
29.	IV ——— ———
30.	III ——— ———
31.	Pridies — ———

Februarius.

Dans l'année commune.

Le 1.	Kalendæ februarii.
2.	IV nonar. ———
3.	III ——— ———
4.	Pridies — ———
5.	Nonæ februarii.
6.	VIII iduum februarii.
7.	VII ——— ———
8.	VI ——— ———
9.	V ——— ———
10.	IV ——— ———
11.	III ——— ———
12.	Pridies ——— ———
13.	Idus februarii.
14.	XVI kalendarum martii.

15.	XV	kalend.	martii.	
16.	XIV	——	——	
17.	XIII	——	——	
18.	XII	——	——	
19.	XI	——	——	
20.	X	——	——	
21.	IX	——	——	
22.	VIII	——	——	*Dans l'année*
23.	VII	——	——	*bissextile.*
24.	VI	——	——	VI kál. m.
25.	V	——	——	Biss. ——
26.	IV	——	——	V ——
27.	III	——	——	IV ——
28.	Pridies	——	——	III ——
29.				Prid. ——

Le dernier de ces tableaux donne l'explication de la dénomination d'année bissextile, que nous avons réservée (p. 31), jusqu'à cet endroit. Comme le jour intercalé étoit non le 29, mais le 25 février, on

l'appeloit, de même que le 24, le sixième jour avant les kalendes de mars, et cependant, pour le distinguer du 24, on l'appeloit bissextus; et delà, l'année d'intercalation fut nommée bissextile.

Nous avons déjà dit, que les Romains ne connoissoient pas la division du mois en semaines de sept jours; cependant ils paroissent avoir eu une espèce de semaines de huit jours (*ogdoades*), après lesquels se tenoient les marchés (*nundinæ*). Les semaines de sept jours furent introduites par les chrétiens, qui les prirent des Juifs, en y faisant, cependant, un changement : au lieu du dernier jour de la semaine, ils célébroient le premier, en commémoration de ce que la résurrection du Christ avoit eu lieu un dimanche. On ne sait pas précisément à quelle époque la division hebdoma-

daire prévalut dans la vie commune; mais on voit par les institutions des empereurs, et nommément de Justinien, que dans le huitième siècle de notre ère, on comptoit encore d'après les calendes, les nones et les ides.

Au reste, si les moines du moyen âge, qui étoient chargés de la rédaction des almanachs pour l'église, conservèrent aux jours de la semaine les dénominations payennes qu'ils portent encore en françois (1), c'est qu'ayant adopté la chimère des Chaldéens, que chaque jour étoit

---

(1) Excepté le premier jour de la semaine, dont le nom est la corruption du *dies dominica*, et le dernier qui vient de *sabbat*. Les Allemands ont traduit en leur langue ces noms des jours, ou les ont remplacés par d'autres tirés de l'ancienne mythologie du Nord. Voici ces noms : Dimanche, *Sonntag*, de *sonne*, soleil; lundi, *Montag*, de *mond*,

sous l'influence d'une planète, ils ne virent aucun inconvénient à désigner les jours d'après les noms des planètes.

---

lune; mardi, *Dinstag*, mot dont la signification est incertaine : dans l'Allemagne supérieure on disoit anciennement *Erichtag*, ou *Ertag*, d'Erich, nom teutonique du dieu Mars; mercredi, *mittwoche*, c'est-à-dire, milieu de la semaine; jeudi, *donnerstag*, de *Thor*, le Jupiter des anciens Germains, dont les Anglois ont fait thunder; vendredi, *freytag*, de *Frea* ou *Friga*, la Vénus du Nord; samedi, *sonnabend*, c'est-à-dire la veille de dimanche, et dans quelques provinces *samstag*, ce qui, comme le samedi, vient de sabbat.

19. *Division du jour et de la nuit chez les Romains.*

Avant l'introduction d'heures artificielles, les Romains divisoient le jour naturel et la nuit naturelle, d'après certains phénomènes qui, selon leur observation, se renouveloient périodiquement, et d'après la croissance ou la décroissance de la lumière du jour et de l'obscurité. Voici les seize dénominations qu'on trouve, pour ces diverses parties, dans les auteurs anciens : elles n'indiquent rien moins que des intervalles égaux.

Media nox, minuit.

Mediæ noctis inclinatio, ou *de media nocte*, une heure après minuit.

Gallicinium, le chant du coq.

Conticinium, quand les coqs cessent de chanter.

Diluculum, ou *ante lucem*, le crépuscule du matin.

Mane, le lever du soleil.

Ad meridiem, vers midi.

Meridies, midi.

Meridiei inclinatio, ou *de meridie*, après midi.

Solis occasus, ou *suprema*, le coucher du soleil.

Vespera, le soir, le moment où se lève l'hesperus, l'étoile du soir.

Crepusculum, le crépuscule, de *creper*, ancien mot qui signifie incertain (1).

Prima fax, ou *lumina accensa*, le moment où l'on allume les lumières.

Concubium, le moment de se coucher.

---

(1) Voy. Censorin. *de die nat.* c. 24.

Intempestiva nox, la nuit avancée, « qua nihil agi tempestivum est, » dit Censorin.

Ad mediam noctem, vers minuit.

Cette division vague et incommode fut la seule que les Romains connussent pendant plus de quatre siècles, (voy. p. 23). Lorsque, par la suite, l'usage des cadrans solaires et des clepsydres se répandit jusque dans les maisons des particuliers, les seigneurs avoient des esclaves chargés d'annoncer à haute voix, les heures écoulées (1).

---

(1) Par un petit poëme de Martial (IV, 8) on voit l'emploi que les Romains faisoient de leur journée : il ressemble beaucoup à la manière de vivre actuelle des Italiens. Voici cette épigramme de Martial :

Prima salutantes atque *altera* continet hora.
Exercet raucos *tertia* caussidicos.
In *quintam* varios extendit Roma labores,
Sexta quies lassis, *septima* finis erit.

Sufficit in *nonam* nitidis *octava* palæstris,
Imperat exstructos frangere *nona* toros.
Hora libellorum *decima* est, Eupheme, meorum,
Temperat ambrosiacum tua cura dapes.
Et bonus ætherio laxatur nectare Cæsar,
Ingentique tenet pocula parca manu.
Tunc admitte jocos; gressu timet ire licenti
Ad matutinam Thalia nostra Jovem.

Ainsi la première et la seconde heure du jour naturel étoient destinées aux visites, la troisième aux affaires de justice, la quatrième et la cinquième aux occupations de la vie, la sixième et la septième au repos, la huitième aux exercices du corps, et la neuvième au repas.

20. *Année juive.*

Depuis que les Juifs s'emparèrent de la Palestine, et y formèrent un état indépendant, jusqu'à leur soumission par les rois de Babylone, leur année étoit lunaire et composée de 354 jours, répartis en douze mois, savoir :

1. *Abib*, ou *Nisan*, le mois des épis, de	29 jours.
2. *Ziv*, pour lequel les Chaldéens et les Juifs modernes disent *Iiar*.	30
3. *Sivan*.	29
4. *Tammouz*, mot chaldéen. Le nom hébraïque de ce mois	
	88 jours.

	88 jours.
est inconnu. . . .	30
5. *Ab*, mot chaldéen. .	29
6. *Eloul.*	30
7. *Aithanim*, ou en chaldéen *Tischri.*	29
8. *Boul*, ou en chaldéen *Markhhesvan* . .	30
9. *Kislev*...	29
10. *Tebeth*.	30
11. *Chebhat*.	29
12. *Adar*.	30
	354 jours.

Ils commençoient l'année par le mois d'Abib, en commémoration de ce qu'ils étoient sortis d'Egypte dans ce mois. Il leur étoit prescrit d'offrir à Dieu, le 16 de ce mois, des épis d'orge mûre : mais dans un calendrier aussi imparfait que le leur, la moisson de l'orge devoit, tous les ans, être retardée de onze à douze

jours ; et au bout de quelques années ils n'auroient pu se procurer des épis d'orge pendant tout leur mois d'Abib, s'ils n'avoient imaginé un moyen, pour remédier à cet inconvénient. Voici comment ils faisoient.

Si, vers la fin du mois d'Adar, ils voyoient que la moisson étoit encore trop reculée, pour qu'on pût espérer d'avoir de l'orge mûre vers le milieu du mois suivant, ils ajoutoient à ce mois un treizième de trente jours, appelé *Ve Adar*, (second Adar). Une telle année intercalaire avoit donc 384 jours. On sait par les voyageurs (1), que l'orge

(1) D'après SHAW, on voit de l'orge mûre dans les environs de Jéricho et d'Acca au mois de mars ; d'après MARITI, viaggi, Tom. III, pag 182, elle mûrit au commencement d'avril. EGMONT, travels, Vol. I, p. 335, et KORTE, Reise nach dem gelob-

mûrit, en Palestine, peu après l'équinoxe du printemps : c'est donc dans cette saison que commençoit l'année des Juifs.

Telle étoit l'année religieuse des Juifs; mais à côté d'elle ils en avoient une autre, civile, qui commençoit à l'équinoxe d'automne, ou avec le mois d'Aithanim. C'est cette circonstance qui expliques les passages de l'Exode, XXIII, 16 et XXXIV, 22, où il est dit que la fète de la récolte se fera à la fin de l'année, lorsqu'on aura cueilli les fruits des champs.

Par un passage de la Genèse, VIII, 22, il sembleroit que les Juifs comptoient six saisons : les semailles (sera), l'hiver (khoreph), le froid (kor), la moisson (kazir),

---

ten Lande, p. 572, disent qu'elle est ordinairement moissonnée dans ce mois. Voy. BUHLE calend. Palæst. œconom. p. 14 et 23.

l'été (kaiz) et la chaleur (khom).

Après leur retour de la captivité de Babylone, les Juifs conservèrent les dénominations babyloniennes ou chaldéennes des mois, auxquelles ils s'étoient accoutumés pendant leur exil. Depuis, ils ont fait subir à leur calendrier plusieurs modifications, surtout par le Talmud, vers 500 après Jésus - Christ. Nous croyons devoir les passer sous silence, parce que ces détails ne pourroient être utiles qu'au petit nombre de personnes qui s'occupent de l'histoire d'un peuple qui, depuis sa dégradation, ne nous intéresse plus sous le rapport de la littérature et du progrès des lumières. Il nous suffira d'observer qu'aujourd'hui les Juifs commencent leur année au mois de Tischri, et qu'ils ont six espèces d'années, dont trois communes de douze

mois lunaires, l'une (*annus communis ordinarius*) de 354 jours ; l'autre (*annus communis deficiens*) de 353 ; la troisième (*annus communis abundans*) de 355 jours. Les trois années intercalaires sont appelées *annus embolymœus ordinarius, deficiens* ou *abundans*, selon qu'elles ont 384, 383 ou 385 jours.

Les anciens Juifs avoient un cycle de sept années, pendant la dernière desquelles, appelée année du sabbat, la terre restoit en jachère ; et une période de sept de ces cycles, appelée jubilé. Les années dont se composoient ce cycle et cette période n'étoient pas religieuses, mais des années civiles commençant au septième mois de l'année religieuse. L'année du jubilé, tous les serfs d'extraction juive étoient mis en li-

berté, toutes les dettes étoient censées éteintes, et toutes les propriétés aliénées retournoient à leurs anciens possesseurs, car le fonds étoit regardé comme inaliénable, et on n'avoit vendu qu'un certain nombre de récoltes.

Les Juifs avoient des semaines de sept jours: le septième étoit nommé sabbat, jour de repos, parce que ce jour-là ils s'abstenoient de tout travail, en commémoration de l'œuvre de la création. On ne trouve pas, dans leurs livres sacrés, que les autres jours aient eu des noms particuliers.

Ils ne connoissoient aucune division artificielle des jours. Il est vrai qu'il est fait mention, 2e. livre des Rois, xx, 9, et Esaïe, xxxviii, 8, d'un cadran solaire; mais de la manière même dont il y est question de ce cadran, il paroît que ce fut une

chose extraordinaire et peut - être unique (1).

---

(1) Voici ces passages :

2 *Rois*, 20. Or Ezéchias avoit dit à Esaïe: Quel signe aurai-je que l'Eternel me guérira, et qu'au troisième jour je monterai en la maison de l'Eternel ? Et Esaïe répondit : Ceci t'est donné par l'Eternel pour un signe que l'Eternel accomplira la parole qu'il a prononcée : l'ombre s'avancera-t-elle de dix degrés ou retournera-t-elle en arrière de dix degrés ? Et Ezéchias dit : C'est peu de chose que l'ombre s'avance de dix degrés ; non ; mais que l'ombre retourne en arrière de dix degrés ! Et Esaïe le prophète cria à l'Eternel, et l'Eternel fit retourner l'ombre *par les degrés par lesquels elle étoit descendue au cadran* d'Achaz, dix degrés en arrière.

Et Esaïe 38 : Vas et dis à Ezéchias : Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu de David, ton père : J'ai exaucé ta prière ; j'ai vu tes larmes ; voici, je m'en vais ajouter quinze années à tes jours.... Et ce signe t'est donné par l'Eternel..... Voici je m'en vais faire retourner l'ombre des degrés par lesquels elle est descendue au *cadran* d'Achaz, de dix degrés en arrière avec le

Dans le nouveau Testament, il

---

soleil; et le soleil retourna de dix degrés par lesquels il étoit descendu.

Tels sont les deux passages qui ont exercé de tant de manières la sagacité des critiques.

Observons d'abord que le *cadran* que, dans ces passages, ont vu la plupart des traducteurs dans toutes les langues, nommément la Vulgate, Luther et l'église de Genève, ne se trouve pas dans l'original hébreu, ni dans les Septante et les traductions syriaque et arabe.

Les *degrés* sont nommés par les Septante ἀναβαθμοὶ, et par JOSEPHE (Ant. jud. x, 1) βαθμοὶ, mots qui signifient plutôt les marches d'un escalier que les degrés mathématiques d'un cadran solaire.

Voici comment un auteur allemand, *G. H. Martini*, (von den Sonnenuhren der Alten, Leipzig 1777) explique le prétendu cadran solaire du roi Ezéchias.

« Le palais du roi Achas étoit construit de manière qu'on y entroit par un certain nombre de marches. L'architecte qui avoit quelque connoissance en astronomie ou gnomonique, avoit placé ces degrés de manière que l'ombre d'une colonne ou d'un obélisque qui se trouvoit en haut ou vis-à-vis, y tomboit. A midi

est question d'heures artificielles :

---

cette ombre ne tomboit que sur un degré ; au lever ou au coucher du soleil elle en ombrageoit un plus grand nombre, et ce nombre augmentoit à mesure que le soleil s'éloignoit du méridien. Dans le cas dont il s'agit, le soleil étoit descendu assez bas, pour que l'ombre tombât sur le dixième degré (ἐπειδὴ σκιὰν ἐπὶ δέκα βαθμοὺς ἀποκλίνας ἤδη πεποίηκεν ἐν τῇ οἰκίᾳ, dit *Josephe*). Ainsi, au lever du soleil l'ombre devoit aussi être tombée sur dix degrés et avoir successivement diminué au point qu'à midi elle ne tomboit plus que sur une seule marche. Si l'on vouloit regarder ces marches comme des heures, on en auroit donc au moins vingt dans un jour naturel : or il n'existe pas le moindre indice pour croire que les Juifs ont divisé le jour naturel en un si grand nombre d'heures, et cette circonstance seule suffiroit presque pour faire voir que dans ces passages il n'est pas question d'un véritable cadran solaire ».

Quant au fait même de la rétrocession de l'ombre, les interprètes ne sont pas d'accord s'il faut le regarder comme miraculeux ou naturel. Comme le texte des saintes Ecritures ne le donne pas expressément comme pro-

sans doute les Juifs les avoient pri-

---

dige, il est permis, sans doute, de l'expliquer, si cela se peut, d'après les lois ordinaires de la nature. Personne n'a peut-être mieux réussi dans cette tentative qu'un Nurembergeois, nommé *George Hartmann*, qui, au commencement du dix-huitième siècle, construisit un cadran solaire où l'ombre rétrocédoit. Il effectua ce phénomène par le moyen d'une boule remplie d'eau; lorsque le soleil tomboit sur l'eau, l'ombre étoit répercutée de manière qu'elle alloit en arrière. Voy. Marperger *horologiographia*, Dresd., 1723, p. 94.

Voici une autre explication donnée par *van der* Hardt, mais que nous rapportons dans les mêmes termes dans lesquels nous la trouvons dans le commentaire sur Esaïe, de l'un des plus célèbres théologiens d'Allemagne : « Promissio divina erat clara, regem perendie in templum reversurum. Hæsitabat rex, vel morbi acerbitate compulsus, vitam sibi eousque propagatum iri dubitans. Symbolum igitur divinæ sponsionis in re tam difficili a propheta accipit redeuntem diem crastinum. Quam certo dies crastinus redeat, et quam certo die crastino circa idem tempus umbra illuc revertatur, et quam certo, tempore illo redeunte, rex sit

ses des Grecs ou des Romains.

---

superfuturus, tam certo perendie illum in templum reversurum, ac per gradus illos in domum Jehova denuo commeaturum. Quam sit deo facile diem revocare ut redeat, ut in eundem locum, ubi pridie hæserat, umbra revertatur, tam facile esse Deo reddere regi sanitatem, ut cum redeunte valetudine in templum perendie revertatur. » ESAÏÆ vaticinia, lat. vert. et explic. E. C. ROSENMULLER. Tom. II, p. 785.

Quelqu'ingénieuse que soit cette explication, il est difficile de croire que l'écrivain sacré n'ait pas voulu parler d'un prodige, lorsqu'on compare surtout à son récit le passage remarquable, sous plus d'un rapport, qui se lit dans le 1er des Chroniques, ch. XXXII, v. 31. « Mais lorsque les ambassadeurs des *princes de Babylone* qui avoient envoyé vers lui pour s'informer du *miracle qui étoit arrivé sur la terre*, furent venus vers lui, Dieu l'abandonna pour l'éprouver, afin de connoître tout ce qui étoit en son cœur ».

21. *Année égyptienne.*

Plusieurs phénomènes frappans facilitèrent aux Égyptiens la découverte de la vraie durée de l'année solaire. Telles sont les inondations périodiques du Nil, et les vents qui soufflent constamment et régulièrement en certaines saisons (*etesiæ*). Un ciel toujours serein, et où les astres brillent d'un éclat extraordinaire, devoit rendre ce peuple attentif à l'apparition et à la disparition régulière des corps célestes, surtout de Sirius, qui se lève dans les derniers jours de notre mois de juillet. Enfin, la ville de Syène, aujourd'hui Assouan (1), sur la fron-

(1) On trouve sur cette ville des détails curieux tirés des auteurs arabes, dans le 2e vol.

tière de l'Ethiopie, étoit située sous le tropique du Cancer, de manière que, le jour du solstice d'été, le soleil étoit immédiatement au-dessus de la tête des habitans, et qu'à midi les corps ne projetoient pas d'ombre. Aussi, d'après le récit de Pline (1), un puits qu'on avoit creusé dans cette ville, étoit éclairé jusqu'au fonds.

Tous les antiquaires conviennent que les prêtres égyptiens connoissoient la vraie durée de l'année solaire de 365 jours et près d'un quart; mais ils ne sont pas d'accord si les Egyptiens ont tiré parti de cette connoissance pour l'arrangement de leur année solaire, et s'il est vrai

---

des Mémoires géographiques et historiques sur l'Egypte et sur quelques contrées voisines, par *Et. Quatremère*. Paris, 1811, ouvrage rempli d'érudition.

(1) Hist. nat. II, 75.

qu'ils ont eu des années de 365 jours, avec des bissextiles de 366.

Ce qui est incontestable, c'est que, sous les Ptolémées, l'année civile des Egyptiens étoit une année commune de 365 jours, savoir, de douze mois de trente jours, et de cinq jours complémentaires (ἡμέραι ἐπαγομέναι.) (1)

---

(1) Voici ce que dit Diodore de Sicile, I, 50. « Les Thébains ne comptent pas les jours d'après le cours de la lune, mais bien d'après celui du soleil, fixant les mois à trente jours; ils ajoutent aux douze mois cinq jours et un quart, et ainsi ils remplissent le cycle annuel». Strabon, XVII, 815 (§. 46, ed. Siebenkees et Tzschucke) s'exprime ainsi : « Les prêtres (de Thèbes) sont de célèbres astronomes et philosophes. Ce sont eux qui ont enseigné à compter les jours non d'après la lune, mais d'après le soleil; aux douze mois de trente jours de chaque année ils ajoutent cinq jours; mais comme il y a un excédent annuel de quelques

On trouve les noms égyptiens des mois dans Ptolémée et dans une épigramme grecque de Julianus Ægyptius, que l'Anthologie nous a conservée (1), et que Hugo Grotius a traduite en hexamètres latins (2) :

---

particules du jour, ils forment une période d'autant de jours et d'années que les particules excédentes réunies font un jour» (ὅσα μόρια τὰ ἐπιτρέχοντα συνελθόντα ποιεῖ ἡμέραν). Le troisième passage classique sur l'année égyptienne se trouve dans HORAPOLLO, hierogl. 1, 5. « L'année du Dieu (Soleil) est composée de 365 jours; aussi les Egyptiens comptent après quatre ans un jour excédent ». A ces trois passages on peut opposer celui d'HÉRODOTE qui dit simplement (II, 4) que les Egyptiens avoient une année de 365 jours, savoir 360 jours distribués entre douze mois, et un excédent de cinq jours, sans ajouter qu'ils avoient une année intercalaire.

(1) Voy. Anal. *Brunck*, t. II, p. 510. Anthol. ed. *Jacobs*, t. III, p. 211.

(2) Anthol. ed. *de Bosch*, t. I, 355.

Ordine *Thoth* primus fixit vineto putando.
Squammigeri generis præda est bona mense *Paiphi*.
Monstrat *Athur* Majam terris Majæque sorores.
Chœac spicigero conspergit semine sulcos :
Tybi magistratus Tyria producit in ostro.
Pandere vela *Mechir* jubet et decurrere ponto :
Armigeras *Phamenoth* vocat ad fera bella cohortes :
Prata rosis index veris *Pharmuthi* colorat :
Jam matura *Pachon* assignat falcibus arva.
Pomifer autumnum dicit venisse *Paijni* :
Implet *Epephi* sinum vino turgentibus uvis :
Attollit *Mesori* fœcundo flumine Nilum.

Le tableau suivant indique à quels jours de l'année julienne répond le commencement de chaque mois de l'année égyptienne.

Thoth commençoit le 29 août.
Païphi. . . . . 28 septembre.
Athyr. . . . . 28 octobre.
Chœac. . . . . 27 novembre.
Tybi. . . . . 27 décembre.
Mechir. . . . . 26 janvier.
Phamenoth. . . . . . 25 février.

Pharmuthi commençoit le 27 mars.
Pachon. . . . . 26 avril.
Paijni. . . . . 26 mai.
Epephi. . . . . 25 juin.
Mesori. . . . . 25 juillet.
Les Epagomènes. . . 24 août.

Les Egyptiens regardoient le lever de Sirius (Thoth), vers la fin de notre juillet, comme une marque que l'année se renouveloit; mais, puisque leur année civile étoit trop petite d'environ six heures, elle précédoit, tous les quatre ans, le lever de Sirius d'un jour, et tous les siècles de 25 jours; et, dans l'espace de 1460 ans, leur nouvel an avoit fait le tour de toute l'année naturelle, à moins qu'on n'adopte l'hypothèse de quelques savans, d'après laquelle les Egyptiens, par des intercalations irrégulières, faisoient retomber le

commencement de leur année sur le lever de Sirius.

L'Egypte ayant été réduite en province romaine, l'empereur Auguste y introduisit l'année julienne, en ordonnant que trois années communes seroient toujours suivies d'une année bissextile; mais les anciens noms égyptiens des mois, leur composition de trente jours, et l'usage des cinq jours complémentaires furent conservés. Dans la 724e année de Rome, où le calendrier julien fut introduit en Egypte, le 1er du mois de Thoth étoit tombé sur le 29 août (1); cela fut cause que, depuis ce temps, les Egyptiens continuèrent de commencer l'année à cette époque.

Cette modification de l'année ju-

(1) Nous en verrons plus bas la raison.

lienne est appelée, par les auteurs, *année alexandrine*, parce qu'elle fut principalement suivie à Alexandrie et par les Grecs et les Romains qui habitoient l'Egypte. Les indigènes conservèrent leur ancien calendrier jusqu'à leur conversion au christianisme.

---

21. *Année babylonienne ou de Nabonassar.*

Le peuple connu sous le nom de Babyloniens, et appelé quelquefois Chaldéens, quoique ce nom ne désigne proprement que la caste des savans, si célèbre dans la plus haute antiquité pour ses connoissances astronomiques, n'avoit pourtant qu'une année civile très-imparfaite : tant il est difficile à la partie éclairée d'une nation de faire renoncer tout un peuple à des habitudes consacrées par les siècles.

L'année babylonienne étoit de 365 jours, sans aucune intercalation, et par conséquent ce qu'on appelle une année *vague*, parce que, dans l'espace de 1460 ans, son commencement parcourt toute l'an-

née tropique. Nous dirons plus bas pourquoi on la nomme aussi année de Nabonassar.

Ptolémée et *Geminus*, astronomes d'Alexandrie du second siècle de notre ère, font mention d'une période astronomique des Babyloniens, composée de 223 révolutions de la lune, ou de 585 jours et 8 heures, équivalant à 18 années juliennes, 10 jours, 20 heures, au bout desquels la lune se retrouve à la même place, et les éclipses se renouvellent presque dans le même ordre.

Ainsi que les Egyptiens, les Babyloniens divisoient leur année en douze mois de trente jours, suivis de cinq jours complémentaires.

On croit que ce sont les Chaldéens qui ont nommé les sept jours de la semaine d'après les planètes : mais il ne paroît pas qu'ils ont inventé la division hebdomadaire qui

se trouve chez d'autres peuples aussi anciens qu'eux, tels que les Arabes.

Les Babyloniens commençoient le jour civil au lever du soleil, et le partageoient en douze heures égales.

La période de 1460 ans, après lesquels le lever de Sirius tombe de nouveau sur le 1er du mois Thoth, est appelée *periode sothiaque*, (sothis étant l'équivalent de Thoth, et signifiant, comme ce dernier mot, le chien, c'est-à-dire, Sirius), ou *annus canicularis*, *annus heliacus*, *l'année de Dieu* (ὁ θεοῦ ἐνιαυτός). On voit clairement par Censorin, (de die nat., c. 21), que cette période s'est renouvelée 139 ans après J.-C., année où le lever de Sirius tomba sur le 20 juillet. Il s'ensuit que l'année égyptienne a été introduite 1322 ans avant J.-C., ou, si l'on aime mieux adopter l'opinion

de *Fréret*, (OEuvr. compl. vol. x. p. 100), et de *Bailly*, (Hist. de l'astron. anc. Liv. 6. §. 8) 2782 ans avant notre ère, ce qui feroit remonter cette année à 438 ans avant le déluge.

---

23. *Année de Djelaleddin.*

On est agréablement surpris de trouver, au milieu de l'Asie et dans un siècle où l'Europe étoit plongée dans la barbarie, la forme d'année la plus parfaite qui ait été imaginée; c'est celle qu'on appelle l'année de Djelaleddin.

Malek Schach, empereur ou roi d'Iran (de Perse), de la dynastie des Seljoucides (1), surnommé Dje-

(1) L'empire des Seljoucides avoit été fondé en 1037 par Togroulbek. Malek Schach, son second successeur, a régné depuis 1072 jusqu'en 1092. Il se fit donner par les khalifes de Bagdad le titre d'Emir el Moumenin (commandeur des croyans), fit la conquête de la Syrie et d'une partie de l'Asie-mineure. Son empire s'étendoit depuis l'Indus et la Petite-

laleddin, c'est-à-dire *splendeur de la religion*, la fit rédiger, l'an 1079 de Jésus-Christ. Les astronomes de ce prince avoient fixé l'année à 365 j. 5 h. 49′ 15″ 0‴ 48⁗ (1), qui diffèrent des derniers calculs des nôtres de 29″ 30‴ 48⁗, erreur bien légère, puisqu'elle ne forme un jour qu'au bout de 2928 ans. Comme année civile, on peut regarder celle de Malek comme étant sans faute. Elle est composée de douze mois de trente jours, suivis

---

Bucharie jusqu'à Jérusalem et à Nicée. Le khalife de Bagdad ne conserva de son ancien pouvoir que son autorité comme chef de la religion musulmane.

(1) Dans les notes de Mr Langlès qui accompagnent la nouvelle édition du Voyage de Chardin, les cinq heures sont omises, par une faute typographique. C'est sans doute aussi par une erreur pareille que ce savant fixe l'époque de l'année de Djelaleddin à 1069 de notre ère.

de cinq jours complémentaires. L'année bissextile est de 366 jours.

Jusques là elle paroît identique avec l'année grégorienne, à l'égalité des mois près; mais elle en diffère dans un point essentiel. Ainsi que dans le calendrier julien, chaque quatrième année est de 366 jours; mais la septième ou huitième fois que, dans cette série, l'année devroit être bissextile, elle n'est que commune; et le jour intercalaire est renvoyé à l'année suivante, de manière que quatre années de suite sont de 365 jours, et la cinquième seulement de 366. De cette manière on évita l'inconvénient que le calendrier julien a produit en Europe jusqu'à la réforme du pape Grégoire, et l'on obtint que le premier jour de l'an tombât toujours sur l'équinoxe du printemps.

Telle est la forme de cette fameuse

année persanne. Djelaleddin l'a-t-il introduite dans ses états comme année civile, ou a-t-elle seulement servi aux astronomes pour leurs calculs? C'est une question sur laquelle on n'est pas d'accord. Il ne paroît pas probable qu'un prince musulman ait introduit une autre année que l'année lunaire des Arabes, que suivent tous les sectateurs de Mahomet. S'il l'avoit fait, il faudroit que, peu après lui, ce calendrier eût été supprimé, puisque sous ses successeurs on n'en trouve plus aucune trace. Mais dans ce cas, on pourroit s'étonner qu'aucun historien n'eût fait mention d'un changement si important.

Il paroît donc plus probable que l'année de Djelaleddin n'a été employée que par les astronomes, à l'usage de leurs calculs scientifiques. Quoique dans le onzième siècle l'em-

pire des Arabes fût tombé en décadence, le goût des sciences qu'ils avoient répandu, ne s'étoit pas éteint en Orient. Plusieurs princes musulmans, même parmi ceux de race turque ou mongole, ont cultivé et protégé les sciences; l'astronomie, à la vérité mêlée avec l'astrologie, étoit une de celles que les princes préféroient. Malek Schach est célèbre par son amour pour l'astronomie, et les écrivains orientaux disent qu'il avoit appelé à sa cour les plus fameux astronomes de son temps, pour les consulter dans la rédaction de son année solaire. Mais aucun auteur arabe ou persan ne dit positivement que Malek Schach l'introduisit à la place de l'année lunaire qui est en un rapport si intime avec le culte et la religion des Musulmans. Comment un évènement si extraordinaire eût-il été passé sous silence?

D'un autre côté, il s'est conservé en Perse un usage qui paroît indiquer que l'année de Djelaleddin a été connue des ancêtres des habitans actuels de ce pays. Quoiqu'attachés à la religion du prophète, ils célèbrent tous les ans l'équinoxe du printemps, fête qui est entièrement inconnue aux autres Musulmans. Ils l'appellent *Naurus*, *Norouz* ou *Neurus* (1), et ce mot veut dire *nouvel an*; tandis que leur année civile étant lunaire, leur nouvel an

(1) « Les fêtes les plus solennelles parmi les Perses sont : 1°. le *No rouz*, c'est-à-dire le nouveau (le premier) jour (de l'année). Cette fête dure six jours. Elle commence au jour Ormusd du mois Farvardin (c'est le petit No rouz), et finit au jour Khordâd, appelé le grand No rouz, » etc. Zend-Avesta, par ANQUETIL, Vol. II, p. 574. Voyez des détails intéressans sur cette fête à la fin de ce volume.

n'a pas de jour fixe. Si cette circonstance ne prouve pas que l'année de Malek Schach a été introduite en Perse comme année civile, elle indique au moins qu'il a existé une époque où ce peuple commençoit l'année à l'équinoxe du printemps, soit que cet usage ait été introduit par son grand empereur, soit qu'il ait été antérieur à ce prince, et que celui-ci en ait pris occasion pour donner le même commencement à l'année savante par laquelle, dans l'intérieur de son cabinet et dans son observatoire, il remplaçoit l'année défectueuse que sa religion avoit consacrée.

Les mois, chez les anciens Persans (1), n'étoient pas divisés en semaines, mais chaque jour, ainsi que

(1) Pour comprendre ce qu'on entend ici sous la dénomination d'anciens Persans, il faut se rappeler qu'il a existé trois empires

les mois, avoit dans leur calendrier un nom particulier pris de ceux de certains anges qui, selon leur croyance, exerçoient leur influence

---

de Perse; l'*ancien*, fondé par Cyrus et détruit par Alexandre-le-Grand; le *moyen*, ou l'empire des Sassanides, qui fut fondé en 226 de notre ère, et dura, sous trente monarques, jusqu'en 651, que cet empire tomba sous la domination des Arabes, sur les débris de laquelle fut fondé l'empire des Seljoucides; et enfin le *nouvel* ou troisième empire, fondé en 1499 par la dynastie musulmane des Sofi. C'est sous les deux premiers de ces empires que la religion des adorateurs du feu fut dominante dans ce pays; mais nous n'avons sur le premier empire que le peu de détails que nous ont conservé les écrivains grecs; nous en savons un peu davantage de celui des Sassanides; et, si dans cet endroit nous parlons des mœurs des anciens Perses, ce que nous en dirons se rapporte avec certitude à cette époque, et avec quelque probabilité à celle du premier empire fondé par Cyrus.

sur toutes les actions des hommes. Ces anges étoient divisés en deux classes ; ceux qui président aux mois, et ceux qui réglent les jours. Chaque ange avoit sa prière spéciale et c'eût été un très-grand manque de respect, que de réciter la prière propre à un ange dans un jour consacré à un autre. Les rois de Perse, conformément à cette croyance, portoient chaque jour un nouveau talisman, où étoit gravé quelque chose de relatif à la suprématie de l'ange. On leur servoit aussi, tous les jours, un mets particulier, et ils mettoient chaque jour de nouveaux habits.

Les douze mois étoient nommés d'après les génies qui y présidoient. Voici ces noms dans l'ordre où les mois se suivoient depuis Djelaleddin.

1. *Ferverdin* (mars) ; l'ange de ce mois étoit le trésorier du paradis et

avoit particulièrement sous sa garde les âmes des saints.

2. *Ardibihischt* (avril); l'ange de ce mois avoit la garde des clefs du paradis, et la surintendance des montagnes et du feu sacré.

3. *Khourdad* (mai); ange des mers, des rivières, de toutes les eaux en général, des arbres et des pâturages.

4. *Tir* (juin); ange chargé de la garde des troupeaux. Le trente de ce mois on célébroit la fête connue sous le nom d'*Abrizgan*, durant laquelle le peuple s'amusoit à s'asperger mutuellement d'eau. Les personnes d'un plus haut rang employoient pour cette plaisanterie de l'eau de roses, de fleurs d'oranges, ou d'autres plantes odorantes.

5. *Mourdad* (juillet). Ce mot signifie *donnant la mort*: l'ange qui y présidoit avoit soin de la végétation.

6. *Shahariour* (août); génie chargé de l'inspection des métaux et des mines.

7. *Mir* (septembre); l'ange de ce nom étoit regardé comme l'intelligence qui régloit la marche du soleil: il présidoit aussi à l'amour et à l'amitié : on lui attribuoit encore la fonction de tenir compte, pour le jugement dernier, des actions des hommes. Le 16 de ce mois commençoit une des grandes fêtes des Persans, appelée *Mirgan*.

8. *Abân* (octobre); l'ange de ce nom présidoit au feu. Comme, dans les anciens temps, l'année persane étoit terminée par ce mois, c'étoit à lui qu'on ajoutoit les cinq jours complémentaires. A cette occasion, on célébroit une fête qui duroit onze jours consécutifs, pendant lesquels on s'abandonnoit à toute espèce de réjouissances.

9. *Azer* ou *Ader* (novembre); cet ange présidoit au feu, et dans ce mois on célébroit la fête de cet élément.

10. *Déi* (décembre); l'ange de ce mois présidoit à tous les jours dont le nom commence par *Déi*. Le 11 de ce mois, le roi et ses courtisans s'amusoient à mettre le feu à des paquets d'herbes sèches suspendues à la queue des bêtes fauves et aux pattes d'un grand nombre d'oiseaux qu'on lâchoit alors, en sorte qu'en un instant les plaines, les montagnes, l'air, tout étoit en feu.

11. *Bahmen* (janvier). Tous les êtres créés, excepté l'homme, étoient soumis à la surveillance suprême de l'ange de ce mois.

12. *Isfendarmudz* (février), du nom de l'ange de la terre.

24. *Année lunaire des Arabes.*

Toutes les nations qui reconnoissent « qu'il n'y a qu'un Dieu et que Mahomet est son prophète, » ont adopté l'année qui, avant ce législateur, étoit en usage en Arabie, et à laquelle il n'a rien changé. Elle est purement lunaire, sans aucun égard aux révolutions du soleil, et par conséquent celle qu'ont adoptée les peuples qui se trouvoient placés au dernier degré de la civilisation. Cette année est de 354 jours; mais lorsque les Arabes commencèrent à s'occuper de l'astronomie, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que l'année lunaire astronomique excède de 8 heures 48′ leur année civile. Il fallut donc, de temps en temps, intercaler un jour, et faire une année de 355 jours.

Mais comme on observa que la fraction de 8 h. 48′ répétée trente fois, produisoit exactement onze jours, on imagina, pour l'intercalation de ces onze jours, un cycle de trente ans. Les années dans lesquelles on intercale sont les 2e, 5e, 7e, 10e, 13e, 15e, 18e, 21e, 24e, 26e, 29e. Ainsi, ce cycle se compose de dix-neuf années communes et de onze intercalaires.

Voici les noms des mois de l'année arabe, et par conséquent de celle de tous les peuples mahométans.

1. *Mohharrem*, c'est-à-dire le mois sacré, parce qu'il étoit un des quatre mois que les anciens Arabes appeloient mois de trêve, et pendant lesquels toutes les hos-

tilités cessoient; de 30 jours.

2. *Safar*. 29

3. *Rabi el-ewwel*, le premier printemps. . . 30

4. *Rabi el-sâni*, le second printemps. . . 29

5. *Djoumâdi el-ewwel* (1), les premières gelées. 30

6. *Djoumâdi el-sâni* (2), les secondes gelées. 29

7. *Redjeb*, honneur, respect, le mois respectable chez les anciens Arabes, parce qu'il étoit consacré aux jeûnes et aux trèves. 30

8. *Schaban*, la pousse des arbres. 29

---

(1) En turc : Djemazi ul ewwel.

(2) En turc : Djemazi ul sani.

9. *Ramaðhan* (1), la chaleur ardente. . . 30 jours.
10. *Schowwal* (2), du verbe *se ðresser*, parce que les chameaux s'accouplent dans ce mois 29
11. *Dhou' lkaða* (3), le mois du repos. . . . 30
12. *Dhou' lhiððja* (4), le mois du pélerinage 29, ou dans l'année intercalaire, de. 30

Nous avons vu plus haut (p. 42) que l'année solaire excède l'année lunaire de 10 j. 21 h. 0′ 7″ 18‴; cette différence fait, en trente-deux an-

(1) En turc : Ramazan.
(2) En turc : Schewwel.
(3) En turc : Zi'lkadé.
(4) En turc : Zil'lhiddjé.

nées solaires, 359 jours 5 h. 26′, et ainsi une année lunaire et quatre jours. Par conséquent trente-deux années solaires équivalent à trente-trois années lunaires.

Les Arabes ont des semaines de sept jours ; ces jours ne sont pas consacrés aux planètes, mais désignés simplement par des chiffres ; le premier, le second, etc. jour de la semaine.

---

25. *Année des Hindous.*

Les Brames ont calculé que l'année astronomique étoit de 365 j. 6 h. 12′ 30″; ainsi, d'après les calculs de nos astronomes, ils se sont trompés de 23′ 44″ 30‴ (voy. p. 30); leur année excède même de 2′ 19″ notre année sidérique (p. 32) ce qui, tous les soixante ans, fait près d'un jour, ou exactement 23 h. 44′ 30″.

Leur année civile est de 365 jours, avec des années intercalaires d'après un cycle de soixante années. L'année a douze mois; le jour commence au lever du soleil, et est divisé en soixante heures.

Leur année astronomique commence à l'instant où le soleil entre dans le Bélier, ou le 11 ou 12 avril.

Le commencement de l'année ci-

vile se règle d'après des tables qu'ils ont dressées pour leur année astronomique. Comme leur jour civil commence au lever du soleil, on est convenu que, lorsque le nouvel an indiqué par les tables tombe après la 30e. heure (c'est-à-dire douze de nos heures après le lever du soleil), et par conséquent sur une heure de la nuit, le nouvel an civil ne commencera que le lendemain, par conséquent l'année écoulée aura eu 366 jours. Ces intercalations forment un cycle de soixante ans, qu'ils appellent l'année, ou la grande année : chaque année de ce cycle a un nom particulier.

26. *Année chinoise.*

Les Chinois commencent le jour à minuit, et le divisent en douze heures (babyloniennes) dont chacune porte un nom particulier en leur langue : ils ont encore une autre division en cent parties, subdivisées en dix mille. Ils ont des semaines de dix jours, mais ils comptent les jours d'après un cycle de soixante jours.

Leur année est lunaire, composée de mois lunaires de 29 et de 30 jours : elle commence à la nouvelle lune qui approche le plus au quinzième degré du Verseau, qu'ils regardent comme l'époque du printemps, et qui tombe dans les derniers jours de notre mois de janvier.

Pour mettre cette année en concordance avec le cours du soleil,

les Chinois intercalent un mois entier ; cette intercalation s'opère moyennant un cycle de dix-neuf ans, dont sept sont bissextiles. Ils suivent la règle d'intercaler le mois pendant lequel le soleil n'entre dans aucun signe du zodiaque.

Leurs mois sont désignés par des chiffres, et divisés en trois décades.

---

27. *Année de la république françoise.*

Quoique par un sénatus-consulte du 9 septembre 1805, le calendrier républicain ait été supprimé, et remplacé, à dater du 1 janvier 1806, par l'année grégorienne, il est nécessaire de le connoître, non-seulement à cause de divers événemens de la révolution qui portent cette date, mais aussi à cause des transactions qui ont été conclues pendant le temps que cet annuaire étoit en usage.

L'année de la république françoise a été établie par décret de la Convention nationale du 5 octobre 1793. Ce décret fixoit le commencement de chaque année à minuit commençant le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne pour l'observatoire

de Paris. L'année qui étoit écoulée à minuit entre le 21 et le 22 septembre 1793, étoit regardée comme la première de cette nouvelle ère, de manière qu'on se trouvoit tout d'un coup au 14e. jour de la nouvelle année.

Les trois mois d'automne furent appelés vendémiaire, brumaire et frimaire; ceux d'hiver, nivôse, pluviôse et ventôse; ceux de printemps, germinal, floréal, prairéal; ceux d'été, messidor, thermidor, fructidor; noms sonores qui nous rappellent nos folies et nos forfaits; noms significatifs qui devoient paroître bizarres aux habitans de nos colonies déclarées parties intégrantes de la république.

Chaque mois avoit trente jours. Les douze mois étoient suivis de cinq jours complémentaires dans les années communes, et de six dans

les années bissextiles: ces jours complémentaires tomboient entre le 17 ou 18, et le 22, 23 ou 24 septembre de l'année grégorienne.

Le mois étoit divisé en trois décades: chaque jour de la décade avoit un nom particulier: primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi. Chaque décadi étoit une fête nationale; le sixième jour complémentaire intercalé tous les quatre ans, étoit nommé jour de la république: le cycle de quatre ans devoit former une Franciade. Mais ce cycle n'étoit pas bien déterminé d'avance. Comme l'intercalation ne se faisoit pas à des années déterminées, mais qu'elle dépendoit du cours vrai et inégal du soleil, puisque d'après que minuit de l'équinoxe tomboit entre le 21 et le 22, ou entre le 22 et le 23, ou entre le 23 et

le 24 septembre, l'année commençoit le 22, 23 ou 24 septembre, ce cycle n'étoit pas toujours de 4 années. Ainsi les années bissextiles de ce calendrier ont été les 3e., 7e. et 11e., et l'an XII a commencé le 24 septembre, tandis que les années I, II, III, V, VI, VII, ont commencé le 22, et les années IV, VIII, IX, X, XI, XIII et XIV le 23 septembre. Les années XV, XX, XXIV et XXVIII auroient été bissextiles.

Un des objets que les auteurs de ce calendrier s'étoient proposé, étoit de donner aux François un calendrier purement civil, et qui, n'étant subordonné aux pratiques d'aucun culte, convînt également à tous.

Comme calendrier purement civil, ses avantages sur ceux de Jules-César et de Grégoire XIII étoient manifestes; mais il auroit fallu qu'il fût généralement adopté en Europe.

Deux circonstances ne permettoient pas de l'espérer ; la difficulté d'y faire cadrer la division hebdomadaire, essentielle à tous les cultes chrétiens, et le commencement de l'année fixé à l'équinoxe d'automne, en commémoration d'un événement particulier à l'histoire de la France, et qui déplaisoit même à une grande partie de la nation françoise (1).

Comme ce calendrier n'a été en usage que pendant treize ans, qui peuvent être représentés commodément dans un tableau, nous croyons devoir donner ce tableau à la fin du second volume de cet ouvrage, afin qu'on puisse s'en servir pour la réduction des actes passés sous les gouvernemens révolutionnaire et républicain.

(1) Ces inconvéniens ont été relevés dans les motifs du sénatus-consulte présenté au sénat par les orateurs du Gouvernement.

28. *De quelques indications qui se voient dans nos almanachs.*

Après avoir parcouru les diverses sortes d'années qui constituent la chronologie des peuples anciens et modernes, nous devrions passer à la deuxième partie de ces élémens qui traiteront de la succession des temps. Mais comme dans nos almanachs on trouve divers signes dont nous n'avons pas encore eu occasion de parler, nous croyons qu'il sera ici la place d'en dire quelques mots. Nous ne nous y arrêterons cependant qu'un instant, parce que ces objets regardent plutôt l'astronomie ou le comput ecclésiastique que la chronologie historique.

1. Lettres dominicales.

Dans nos almanachs, chaque jour de la semaine est désigné par une des lettres G, F, E, D, C, B, A; le premier et le dernier jour de chaque année portent toujours la lettre A. On appelle lettre dominicale d'une année, celle de ces sept lettres qui, dans cette année, tombe sur le dimanche. Les années bissextiles ont deux lettres dominicales, parce que les 23 et 24 février étant désignés par la même lettre, il en tombe une autre sur le premier dimanche du mois de mars, que les dimanches de janvier et de février n'en avoient porté. La lettre dominicale forme un cycle de vingt-huit années, après lesquelles tout se retrouve sur le même point. Il est appelé *cycle solaire*, et a été inventé par l'abbé Denis-le-Petit, qui en plaça le

commencement neuf ans avant J.-C., dont la naissance tombe dans la dixième année de ce cycle.

2. *Lettre d'or.*

On appelle *cycle lunaire* une suite de dix-neuf années, au bout desquelles, d'après une supputation erronée, les nouvelles et les pleines lunes doivent retomber sur les mêmes jours : la vérité est que cela n'a lieu qu'au bout de 312 ans. Quoi qu'il en soit, la lettre d'or indique le rang que chaque année occupe dans le cycle de dix-neuf ans.

3. *Epactes.*

En comparant deux temps d'inégale durée, et en déduisant l'un de l'autre, il en résulte une différence qu'on nomme épactes (*epactæ*, ἡμέραι ἐπάκται.)

En comparant par exemple l'année solaire civile avec l'année tropique, on trouve la différence ou les épactes de 5 h. 48′ 45″ 30‴ : voilà des épactes d'année. (voy. p. 31.)

Nos mois civils sont tantôt de 28 ou 29, tantôt de 30 ou 31 jours; mais les mois astronomiques sont constamment de 30 j. 10 h. 29′ 3″ 47‴, 30⁗; (voy. p. 40.) La différence entre les mois astronomiques et civils, est nommée épactes des mois.

Il y a surtout une sorte d'épactes dont on se sert dans le comput ecclésiastique des fêtes, et dont nos almanachs font mention. C'est la différence entre l'année solaire et l'année lunaire. Cette différence est de 10 j. 21 h. 0′ 7″ 8‴, fraction pour laquelle on admet 11 jours justes. Ainsi, chaque année civile, le nombre des épactes augmente de onze jours. Cependant, en additionnant

les épactes de plusieurs années, on ne passe pas trente jours, parce que ces trente jours forment un mois lunaire qui est censé intercalé. Ainsi la première année les épactes sont de XI, la seconde de XXII; la troisième année elles seroient de XXXIII, mais à cause des trente jours intercalés, on n'admet que III; la quatrième année les épactes sont de XIV; la cinquième de XXV; la sixième de VI, au lieu de XXXVI, et ainsi de suite.

Ce comput des épactes forme un cycle de dix-neuf ans, puisque la vingtième année les épactes sont XI, comme elles l'étoient la première: on s'en sert en astronomie pour le calcul des nouvelles et des pleines lunes.

4. Fêtes mobiles et immobiles.

On appelle fêtes immobiles celles

qui tous les ans, tombent sur le même jour du mois. Comme les actes du moyen âge sont souvent datés d'après ces fêtes, il est indispensable de les connoître. Les voici :

Le 1 Janvier, *la Circoncision.*
6 ——— *l'Epiphanie, l'Adoration des Mages, Apparitio Domini.*
17 ——— St.-Antoine.
20 ——— St.-Sébastien.
25 ——— la Conversion de St.-Paul.
2 Février, *la Purification, la Chandeleure, candelæ, festum luminum, hypapenté.*
6 ——— Ste.-Dorothée.
14 ——— St.-Valentin.
24 ——— *St.-Mathias*, l'apô-

tre. (Dans les années bissextiles, c'est le 25.)

Le 12 Mars, St.-Grégoire.
17 ——— Ste.-Gertrude.
19 ——— St.-Joseph.
25 ——— *l'Annonciation, χαιρετισμὸς.*
4 Avril, St.-Ambroise.
23 ——— St.-George.
25 ——— *St.-Marc l'évangéliste, cruces nigræ.*
1 Mai, *St.-Jacques et St.-Philippe.*
3 ——— l'invention de la ste. Croix.
25 ——— St.-Urbain.
8 Juin, St.-Médard.
11 ——— *St.-Barnabé.*
15 ——— *St.-Vit.*
24 ——— *Nat. de St.-Jean-B.*
29 ——— *St.-Pierre et St.-Paul.*

Le 2 Juillet, *la Visitation de la Vierge.*
13 ——— Ste.-Marguerite.
15 ——— la division des Apôtres.
22 ——— Ste.-Marie Madeleine.
25 ——— *St.-Jacques le Majeur.*
26 ——— Ste.-Anne.
1 août, *St.-Pierre dans les liens.*
6 ——— *Transfig. de N. S.*
10 ——— *St.-Laurent.*
15 ——— *l'Assomption, dormitio S. Mariæ, festum herbarum, pausatio S. Mariæ.*
20 ——— St.-Bernard.
24 ——— *St.-Barthélemy.*
25 ——— *St.-Louis.*
29 ——— la décollation de St.-Jean Baptiste.

Le 1 sept., St.-Gille, Ægidius.
8 —— *la Nativité de la Vierge.*
14 —— *l'Exaltation de la Croix.* Le premier mercredi après cette fête, est le troisième des quatre temps.
20 —— *St.-Mathieu,* l'apôtre.
24 —— la conception de St.-Jean-Baptiste.
29 —— *St.-Michel.*
4 octobre, St.-Franç. d'Assise.
16 —— St.-Gal.
18 —— *St.-Luc*, évangél.
21 —— Ste.-Ursule.
28 —— *St.-Siméon*, *St.-Jude.*
1 novemb., *la Toussaint.*
2 —— *les Trépassés, animarum dies, com-*

memoratio omnium fidelium.

Le 11 novemb., *St.-Martin*, évêque.
19 ——— Ste.-Elisabeth.
21 ——— *Présentation de la Vierge.*
25 ——— Ste.-Catherine.
30 ——— *St.-André*, apôtre.
4 décemb., Ste.-Barbe.
6 ——— St.-Nicolas.
8 ——— *la Conception de la Vierge.*
13 ——— Ste.-Luce. Le premier mercredi après cette fête est le quatrième des quatre temps, *feria ad Angelum.*
21 ——— *St.-Thomas*, apôtre.
25 ——— *Noël.*
26 ——— *St.-Etienne.*

Le 27 décemb., *St.-Jean l'évangéliste.*

28 ——— *les Sts Innocens.*

Ces fêtes immobiles tombent sur les jours indiqués dans ce tableau, dans les almanachs de tous les cultes chrétiens, catholique, grec et protestant. Cependant elles ne sont pas également célébrées par tous les cultes. Les réformés ne connoissent que la Circoncision et Noël; les Luthériens en célèbrent quelques-unes de plus, telles que l'Epiphanie, la St.-Jean, la St.-Etienne, etc. Les Catholiques mêmes ont successivement supprimé la plupart de ces fêtes, et dans le Concordat de la nation françoise on n'a conservé que celles de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Les fêtes mobiles sont celles qui ne tombent pas tous les ans sur le

même jour du même mois, mais qui varient d'après le jour où Pâques est célébré, de manière cependant qu'elles sont tous les ans célébrées dans le même ordre, et dans la même distance l'une de l'autre.

Nous avons vu plus haut (p. 52), que d'après une décision du concile de Nicée, la fête de Pâques doit être célébrée le premier dimanche après la première nouvelle lune de l'équinoxe du printemps. Pour ce calcul, dans le détail duquel nous n'entrons pas ici, on emploie la lettre dominicale, la lettre d'or et les épactes, moyennant certaines tables que les astronomes ont construites à l'usage de ceux qui rédigent les almanachs. La fête de Pâques peut tomber entre le 22 mars, et le 25 avril; ces deux jours sont les extrêmes limites, au-delà desquelles cette fête ne tombe jamais. Il est même

extrêmement rare qu'elle tombe sur ces extrémités; dans le dix-huitième siècle, elle n'est tombée qu'une seule fois, en 1761, sur le 22 mars, et une seule fois, en 1734, sur le 25 avril. Dans tout le dix-neuvième siècle, Pâques ne sera aussi qu'une fois le 22 mars, en 1818, et une fois, en 1886, le 25 avril.

Les autres fêtes mobiles, qui se règlent d'après Pâques, sont les suivantes, avec les noms qu'elles portent, soit dans l'almanach, soit dans les chroniques et diplômes du moyen âge.

Avant Pâque, en comptant en arrière.

Le vendredi saint, feria sexta major, dies adoratus (le vendredi aouré.)

Le jeudi saint, cœna domini, feria

quinta major, dies absolutionis, dies viridium (1).

Le 1er dimanche avant Pâque, les Rameaux, domine ne longe (2), dies florum atque ramorum, dies Osannæ, dominica indulgentiæ, dominica olivarum, pascha florum, pacque fleurie.

2e dimanche avant Pâque, la Passion, judica me, dimanche repus ou reprus (repositus), dominica mediana.

3e dimanche avant Pâque, lætare, dominica Jerusalem, dominica rosæ.

4e dimanche avant Pâque, oculi, dæmon mutus.

---

(1) La semaine sainte est appelée hebdomada authentica, crucis, indulgentiæ, magna, muta, poenalis.

(2) Ces noms : Domine ne longe, Judica, Lætare, Oculi, Reminiscere, etc. sont les introïts de ces dimanches.

Le 5e dimanche avant Pâque, reminiscere, carnisprivium novum, dominica Chananeæ, dominica de transfiguratione.

Le mercredi précédent est le premier des quatre temps.

Le 6e dimanche avant Pâque, quadragesima (1), invocavit me, carnisprivium vetus, bordæ, brandones, buræ, les bordes, les brandons, les bures; dies focorum.

Le mercredi des cendres, caput jejunii (2).

Le 7e dimanche avant Pâque, quinquagesima, esto mihi, dominica ad carnes levandas.

---

(1) Commencement du jeûne de quarante jours. De quadragesima on a fait, par contraction, carême.

(2) Le mardi gras est appelé Carnicapium, Carniplarium, Carementranus, Carempreniun (carême prenant), Carnivora.

Le 8e dimanche avant Pâque, sexagesima, commovisti terram et conturbasti eam, exsurge domine.

9e dimanche avant Pâque, septuagesima, circumdederunt, privicarnium sacerdotum.

Les autres dimanches avant Pâques sont appelés :

Le 1er après l'Epiphanie, ou in excelso trono,

2e après l'Epiphanie, dies architriclinii, omnis terra, etc.

3e après l'Epiphauie, adorate dominum, etc.

Si, entre la Circoncision et l'Epiphanie, il y a un dimanche, il est appelé dimanche après le nouvel an, dominica post strenas.

Après Pâque.

Le 1er dimanche après Pâques, quasimodogeniti, clausum

pascha, dominica in albis, missæ domini alleluia.

Le 2e dimanche après Pâques, misericordias domini, dominica mapparum albarum, pastor bonus.

3e dimanche après Pâques, jubilate omnis terra, dominica trium septimanarum paschatis.

4e dimanche après Pâques, cantate domino.

5e dimanche après Pâques, les Rogations, vocem jucunditatis, dominica ante litanias, festum evangelismi.

L'Ascension, le jeudi après les Rogations.

Le 6e dimanche après Pâques, exaudi domine.

7e dimanche après Pâques, Pentecôte, Pentecoste (c'est-à-dire 50 jours après Pâques.)

Le mercredi du second quatre temps.

Le 8e dimanche après Pâques, la Trinité, le premier dimanche de la Trinité, benedicta, domine in tua misericordia, dominica duplex, le roi des dimanches.

La Fête-Dieu, le jeudi après la Trinité, corpus domini.

Le 9e dimanche après Pâque, factus est dominus, est nommé second dimanche de la Trinité, premier dimanche après la Trinité; et ainsi de suite.

3e dimanche de la Trinité.

4e ——. Dominus illuminatio mea.

5e ——.

6e ——. Dominus fortitudo.

7e ——. Omnes gentes.

8e ——. Suscepimus, deus.

9e ——. Ecce deus adjuvat.

10e ——. Dum clamarem.

11e ——. Deus in loco sancto.

Le 12e dimanche de la Trinité. Deus in adjutorium.

13e ——. Respice, domine.

14e ——. Protector noster.

15e ——. Inclina aurem tuam.

16e ——. Miserere mei.

17e ——. Justus es, domine.

18e ——. Da pacem.

19e ——. Salus populi.

20e ——. Omnia quæ fecisti.

21e ——. In voluntate tuâ.

22e ——. Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari; si iniquitates.

23e (1)——. } Dicit dóminus.
24 ——. }
25e ——.
26e ——.
27e ——.
28e ——.

(1) Selon l'époque de Pâques, il y a dans l'année de 23 à 28 dimanches de la Trinité.

Le 1er dimanche de l'Avent, ad te levavi; il est aussi nommé Aspiciens a longe, du premier répons, du premier nocturne.

2e ——. Populus Sion.

3e ——. Gaudete in domine.

4e ——. Memento mei; rorate, cœli.

Le dimanche entre Noël et la Circoncision, s'il y en a, dominica vacans, dum medium silentium.

APPENDICE.

Sur la manière de fêter le Neurouz ou le nouvel an parmi les Persans, d'après les Voyages du chevalier Chardin en Perse, édition de M. Langlès, vol. II, p. 249 et suiv.

Les Persans ont un grand nombre de fêtes, tant religieuses que civiles, c'est-à-dire de ces jours consacrés soit à la commémoration des mystères et des événemens principaux de la religion, soit à la mémoire des révolutions importantes. Cependant ils ne gardent et ne célèbrent solennellement que trois fêtes religieuses : savoir, le lendemain de

leur carême, qui leur est comme le jour de Pâques aux chrétiens, le sacrifice d'Abraham, et le martyre des fils d'Aly; et qu'une fête civile, qui est la solennité du nouvel an. Mais on peut dire que n'en gardant qu'une de cette sorte, ils la célèbrent fort solennellement. Elle dure trois jours, et en quelque lieu, comme à la cour, jusqu'à huit, commençant au point que le soleil entre dans le signe du Bélier. On appelle cette fête Naurus Sultanié, c'est-à-dire le nouvel an royal ou impérial, pour le distinguer du vrai nouvel an, selon l'époque présente de la Perse.....

« Les Persans font Gemehid (Djem-chid) quatrième roi de Perse, le premier instituteur de la fête du nouvel an; sur quoi il faut observer que les anciens Perses faisoient fort solennellement les fêtes des solstices et des équinoxes, mais particulière-

ment celle de l'équinoxe vernal, parce que c'est le retour du beau temps. La fête duroit huit jours ; le premier jour, le roi recevoit les vœux de la foule du peuple ; il donnoit le second aux savans, et particulièrement aux astronomes ; le troisième aux prêtres, le quatrième aux magistrats, le cinquième aux grands du royaume, le sixième à ses parens, et les deux autres à ses femmes et à ses enfans. On continua en Perse de solenniser ainsi cette fête jusqu'à l'invasion du royaume par les Mahométans, qui ayant apporté, avec une nouvelle religion, une nouvelle époque dans laquelle le premier jour de l'an ne tomboit plus à l'équinoxe du printemps, mais au premier jour du mois lunaire, appelé Maharran, l'ancienne coutume de solenniser le premier jour de l'an, diminua d'année en année, et vint enfin à se

passer. On ne vouloit pas garder le nouvel an solaire, par opposition au peuple du pays qui, persistant dans son ancienne religion ignicole, faisoit une fête religieuse du premier jour de l'an, en le consacrant au samedi ; ce qui paroissoit une idolâtrie aux mahométans, qui abhorroient toute sorte de réjouissance publique ce jour là ; et quant au premier jour de l'an lunaire, on n'en pouvoit pas faire un jour de réjouissance, parce qu'en Perse, les dix premiers jours du mois de Maharran, le premier mois de l'année mahométane, sont des jours de deuil public consacré à célébrer le martyre des fils d'Aly. Cela dura de la sorte jusqu'à l'an 475, auquel le roi Jelâleldin étant venu à la couronne, le jour de l'équinoxe vernal, les astronomes du pays en prirent l'occasion de lui représenter que c'étoit un coup de la providence que

son avénement à l'empire fût arrivé au premier jour de l'an, selon l'époque ancienne, afin de lui faire rétablir la coutume du pays, de temps immémorial, de célébrer le commencement de l'année par une fête ; que cette fête ne pouvant être fixée au premier jour de l'an mahométan, parceque ce jour étoit un jour de deuil, et qu'il seroit d'un méchant augure de commencer l'année par la solennité d'un martyre ; il s'ensuivoit qu'il la falloit fixer au premier jour de l'an solaire, qui tomboit toujours au printemps, le plus beau temps de l'année, et le renouvellement de toutes choses ; au lieu que le premier jour de l'année mahométane tomboit successivement en toutes les saisons, parce qu'elle est lunaire. Les astronomes ajoutèrent que, s'il rétablissoit cette fête du nouvel an solaire, il s'y trouveroit quelque

chose de particulier ; c'est que, selon une ancienne coutume des Perses, qui comptoient les années par le règne de leurs rois, le premier jour de l'année solaire se trouveroit être le commencement de son règne. Ce prince trouva la proposition à son gré, et rétablit l'ancienne fête du nouvel an royal, qu'on a solennisée depuis avec beaucoup de pompe et d'acclamations.

« On l'annonce au peuple par des décharges d'artillerie et de mousqueterie dans les lieux où il y en a, comme dans la capitale et les autres grandes villes. Les astrologues, magnifiquement vêtus, se rendent au palais royal ou chez le gouverneur du lieu, une heure ou deux heures devant l'équinoxe, pour en observer le moment ; ce qu'ils font avec l'astrolabe sur quelque terrasse ou plate-forme ; et à l'instant qu'ils en

donnent le signal, on fait les décharges, et les instrumens de musique, les timbales, les cors et les trompettes font retentir l'air de leurs sons. Ce ne sont que chants et qu'allégresse chez tous les grands et riches du royaume. A Ispahan on sonne des instrumens, tous les jours de la fête, devant la porte du roi, avec des danses, des feux et des comédies, comme à une foire, et chacun passe la huitaine dans une joie qui ne se peut représenter. Les Persans, entr'autres noms qu'ils donnent à cette fête, l'appellent *la fête des habits neufs*, parce qu'il n'y a homme si pauvre et si misérable qui n'en mette un, et ceux qui ont le moyen, en mettent tous les jours de la fête. C'est le vrai temps de voir la cour, car elle est plus pompeuse et magnifique qu'en aucun autre temps, chacun se parant à l'envi de tout ce

qu'il a de plus beau et de plus riche. La promenade se fait, chaque jour de la huitaine, en lieux différens, hors de la ville, où le concours est tout-à-fait grand. Chacun s'envoie des présens, et dès la veille on s'entr'envoie des œufs peints et dorés. Il y a de ces œufs qui coûtent jusqu'à trois ducats d'or la pièce. Le roi en donne comme cela quelque cinq cents dans son sérail, dans de beaux bassins, aux principales dames. J'en ai rapporté quelques-uns de cette sorte. L'œuf est couvert d'or, avec quatre petites figures ou miniatures fort fines aux côtés. On dit que de tous temps les Persans se sont donnés des œufs comme cela au nouvel an, parce que l'œuf marque l'origine et le commencement des choses. On ne peut croire la quantité qui s'en débite à cette fête. Après le moment de l'équinoxe passé, les grands vont

souhaiter la bonne fête au roi, leur *tagé* ou bonnet royal en tête, chargé de pierreries, dans l'équipage le plus leste qu'ils se peuvent mettre, et chacun lui fait son présent, consistant en bijoux et en pierreries, ou en étoffes, ou en parfums, ou en des raretés, ou en chevaux, ou en argent, chacun selon son emploi et selon ses biens. La plupart donnent de l'or, s'excusant sur ce qu'on ne trouve plus rien dans le monde qui soit assez beau pour entrer dans la garde-robe de S. M. On lui donne ordinairement depuis cinq cents ducats jusqu'à quatre mille. Les grands qui sont en emploi dans les provinces, font aussi faire leurs complimens et leurs présens. Nul ne s'en exempte, et c'est à qui passera les autres, et soi-même, à l'égard de ce qu'il a fait les années précédentes; de manière que le roi reçoit

de grandes richesses en cette fête, dont ensuite il dépense une partie dans le sérail à donner des étrennes à tout ce grand monde qui le compose. Le roi traite magnifiquement les grands seigneurs, tous les jours de la fête, depuis dix heures jusqu'à une heure qu'il rentre dans le sérail, et les grands font la même chose, chacun chez soi, où ils passent le reste du jour à recevoir les visites et aussi les présens de ceux qui sont sous leur dépendance; car c'est là l'invariable coutume de l'Orient, l'inférieur donnant au supérieur, et le pauvre donnant au riche, depuis le laboureur jusqu'au roi.

« Les gens dévots passent, s'ils peuvent, tout le premier jour de la fête en dévotion dans leur logis. Ils se purifient au point du jour, en se lavant tout le corps dans l'eau, puis ils se vêtent d'habits bien nets,

s'abstiennent de femmes, font leur prières ordinaires et les extraordinaires du jour, lisent l'Alcoran et leurs bons livres ; tout cela à dessein de se procurer, par cette dévotion, une heureuse année.

« D'autres gens qui sont adorateurs du siècle, font toute autre chose, car ils étalent leurs richesses et leurs biens, et se mettent au milieu, passant le jour à les compter et à les admirer, à se réjouir et à prendre toutes sortes de plaisirs, dans la pensée que c'est un bon augure pour une douce et abondante année ».

Au morceau de Chardin, nous ajoutons ce que M. Langlès dit dans ses notes, vol. II. p. 254. « Le soir qui précédoit le Naoùroùz, un jeune homme d'une charmante figure représentant la nouvelle année, se tenoit à la porte de la chambre à

coucher du roi, où il entroit sans cérémonie, à l'instant où le soleil se levoit sur l'horizon. Qui es-tu? lui demandoit aussitôt le roi. D'où viens-tu? Où vas-tu? Quel est ton nom? Pourquoi es-tu venu vers moi? Qu'apportes-tu? Je suis l'heureux, le béni, lui répondoit alors le jeune homme; c'est dieu qui m'a envoyé ici, et j'apporte avec moi la nouvelle année. Ensuite, il se retiroit pour faire place à un autre qui se présentoit avec un grand plat d'argent, contenant du froment, de l'orge, du fenu-grec, des pois, du sesame et du riz, (sept épis et neuf grains de chaque espèce), un morceau de sucre et deux pièces d'or nouvellement frappées, et qui déposoit le tout en offrandes aux pieds du roi. Le premier ministre entroit ensuite, accompagné du général en chef des armées, du grand trésorier

et de l'intendant de la guerre. Ensuite étoient admis les nobles et le peuple, chacun selon sa dignité et sa classe respective. Peu de temps après on servoit au roi un pain composé des grains dont on vient de parler; il y touchoit à peine, et distribuoit le reste à ceux qui l'environnoient, en disant : C'est aujourd'hui le nouveau jour du nouveau mois de la nouvelle année du nouveau temps où il est à propos de renouveler tout ce que produit le temps. Donnant après cela des robes d'honneur aux grands de sa cour, il leur distribuoit les présens qu'il avoit reçus ».

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.



